

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SCENES

DE LA

GUERRE DE L'INDEPENDANCE DU MEXIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

LE FALOT DU PONT D'HORNOS.

CHAPITRE VIII.

OU L'AMOUR EST PLUS FORT QUE LE DEVOIR.

(*Suite.*)

Outre les conséquences de sa résolution déjà prévues par le capitaine Tres-Villas, il en était une à laquelle il n'avait pas pu songer.

Un simple coup d'œil jeté dans l'hacienda la rendra palpable au lecteur.

Dans le salon, que nous connaissons déjà, se trouvaient réunis don Mariano et ses deux filles, et leur position était de nature à justifier parfaitement le silence qui avait accueilli la sommation de l'officier royaliste. Debout devant la porte et le poignard à la main, Arroyo et Bocardo traçaient à l'hacendero la ligne de conduite qu'il devait suivre.

— Ecoutez, seigneur don Mariano, disait le bandit du ton brutal qui lui était habituel, j'aime à croire que votre loyauté se refuserait à livrer les hôtes de votre toit.

— C'est vrai, répondit don Mariano ; et vous pouvez être certain.....

— Je le sais, vous refuserez de nous livrer ; mais ce capitaine du diable fera sauter la porte et nous prendra, malgré vos cris. Or, voilà ce que je veux éviter.

— Connaissez-vous un moyen pour l'empêcher ?

— Sans doute, il y en a un fort simple. Ce *coyote* de Belzébuth a été votre ami. Si, en ma qualité de serviteur de votre maison..... jadis..... je suis bien instruit de ce qui s'y passe, il a, en outre, un faible pour la charmante dona Gertrudis, et, en conséquence, il aura égard au terrible danger que vous courez.

— Un danger ! je ne vous comprends pas.

— Vous allez me comprendre : vous direz au capitaine que, s'il se décide à faire sauter la porte, il nous prendra en vie, sans aucun doute ; mais que, pour vous et vos deux filles, il ne trouvera que vos cadavres. Me comprenez-vous à présent !

Les paroles d'Arroyo eussent pu être moins explicites : l'air de férocité répandu sur tous ses traits indiquaient assez sa pensée. Les deux filles de l'hacendero se jetèrent avec effroi dans ses bras.

En ce moment, le son du clairon se fit entendre de nouveau, et la voix menaçante du soldat arriva jusqu'aux oreilles des hôtes de l'hacienda.

L'hacendero, tremblant sur le sort de ses deux filles livrées sans défense à ces deux anciens vaqueros, dont les compagnons obstruaient le corridor, laissa passer encore sans réponse la seconde sommation, déjà plus impérieuse que la première.

— *Con mil demonios !* s'écria le bandit, il n'y a pas tant à tergiverser ! Présentez-vous à la fenêtre, si vous craignez de vous montrer face à face avec cet enragé capitaine, et dites-lui rondement la chose, sinon.....

Le clairon qui, pour la troisième fois, jeta ses retentissantes menaces aux oreilles effrayées des deux jeunes filles, interrompit le bandit.

— A sac la maison des ennemis de l'Espagne ! cria une voix mâle dont l'intonation porta dans l'âme de Gertrudis un tressaillement de terreur et de joie tout ensemble.

C'était la voix de don Rafael.

— Encore un moment, s'écria don Mariano en se présentant sur le péristyle qui surmontait le perron et d'où son regard pénétrait jusqu'à la plaine, en même temps qu'il s'offrait lui-même à la vue de ceux du dehors ; j'ai deux mots à dire au capitaine. Où est-il ?

— Je suis ici ; ne me voyez-vous pas ?

— Ah ! pardon, dit l'hacendero avec un sourire d'amertume ; je

n'avais connu jusqu'ici le capitaine Tres Villas que comme un ami, et je ne le reconnaissais pas dans l'homme qui menace de ruine le toit de celui dont il a été l'hôte.

A cette phrase imprudente, dont l'hacendero n'avait pu retenir l'ironie, une vive rougeur remplaça sur le front de l'officier le pâleur dont il était couvert.

—Et moi, reprit-il, je ne vois plus en vous aujourd'hui qu'un fauteur de l'insurrection impie que j'ai juré d'étouffer, et que le maître d'une maison dont des bandits sont les hôtes. N'avez-vous pas entendu qu'il faut me les livrer ?

—En aucun cas je ne voudrais trahir ceux que j'ai promis de défendre, continua l'hacendero emporté malgré lui au delà des bornes qu'il s'était prescrites ; mais, dans celui-ci, je ne suis pas libre de ma volonté, et je suis chargé de vous dire, de la part de ceux que vous poursuivez, qu'ils poignarderont mes deux enfants et moi avant de tomber entre vos mains. Notre vie répond de la leur maintenant, capitaine ; c'est à vous de savoir si vous persistez toujours à vouloir qu'ils vous soient livrés.

L'amertume avait disparu du langage de l'hacendero, et ces derniers mots furent prononcés avec une fermeté digne et triste, dont l'accent retentit douloureusement au cœur du capitaine.

Un nuage obscurcit les yeux de don Rafael, à la pensée de Gertrudis tombant sous le poignard des guerilleros, qu'il savait bien capables d'accomplir leur menace, et il fut presque heureux qu'un devoir d'humanité à remplir se présentât non moins impérieux que celui auquel il avait obéi jusqu'alors.

—Bien ! dit-il après un court silence, car cette fois sa fermeté se trouvait vaincue à l'avance ; portez au bandit qu'on nomme Arroyo la promesse solennelle qu'il n'aura rien à craindre, s'il se montre ; je mets cette condition non pas au pardon, mais au sursis que l'humanité me fait un devoir de lui accorder.

—Oh ! je n'ai pas besoin de votre parole ! s'écria impudemment le bandit en se montrant à côté de don Mariano ; n'ai-je pas là dedans des otages qui répondent mieux de ma vie ? Eh bien ! que voulez-vous à Arroyo, seigneur capitaine ?

Les veines du front gonflées, la lèvre frémissante et l'œil enflammé à la vue de l'un des assassins de son père, de l'homme qu'il avait si longtemps et si vainement poursuivi, du bandit enfin qu'il pouvait saisir vivant et qu'il devait laisser échapper, le capitaine eut besoin d'un moment pour apaiser les passions impétueuses qui grondaient au fond de son cœur.

Mais, sans qu'il s'en aperçût, sa main crispée contenait violemment la bride de son cheval, ses éperons tourmentaient ses flancs,

et l'animal, se dressant droit sur ses pieds de derrière, fut retomber d'un bond presque contre la porte de l'hacienda.

On eût dit que son cavalier voulait franchir l'obstacle qui le séparait du féroce guérillero. Le bandit ne put retenir un geste d'effroi.

—Ce que je veux à Arroyo, répondit enfin le capitaine, c'est de graver ses traits dans ma mémoire pour ne plus les méconnaître quand je le poursuivrai pour l'attacher vivant à la queue de mon cheval.

—Si c'est pour me dire de ces tendresses que vous m'appelez.....

Le bandit faisait mine de rentrer dans l'hacienda.

—Ecoute, s'écria don Rafael, tu auras la vie sauve, je l'ai promis ; l'humanité me fait un devoir de t'épargner.

—Aussi ne vous en sais-je pas gré, capitaine !

—Ta reconnaissance serait un outrage ; mais si, dans le morceau de fange sanglante qui te sert de cœur il est quelque trace de bravoure, monte à cheval, prends les armes qu'il te plaira et sors seul de cette enceinte : je te défie à un combat à mort !

Le capitaine, en parlant ainsi, se dressait sur ses étrières, et la noblesse de sa contenance offrait un frappant contraste avec la contenance basse et féroce à la fois de l'homme qu'il défiait. L'outrage lancé par don Rafael le frappait en pleine face ; mais Arroyo ne se sentit que le courage de le dévorer.

—Bah ! vraiment ! dit-il en affectant de plaisanter, cinquante contre un !

—J'engage ici solennellement, devant mes soldats, devant Dieu, ma parole de gentilhomme que, quelle que soit l'issue du combat, c'est-à-dire, si je succombe, il ne te sera rien fait.

Un moment, le bandit demeura indécis et muet ; on aurait pu croire qu'il calculait les chances de ce combat ; mais, il avait trop de fois appris à connaître la valeur personnelle du capitaine, pour trouver qu'elles fussent en sa faveur. Il n'osa accepter.

—Je refuse ! dit-il.

—Garde ton cheval, je te combattrai à pied.

—*Demonio !* je refuse, vous dis-je.

—Je m'en doutais ; mais écoute encore : je te laisse ma parole qu'il ne te sera rien fait, si tu veux permettre aux habitants de cette maison, que je désignerai, de la quitter pour venir avec moi se mettre sous la sauvegarde d'un ennemi loyal.

—Je refuse encore, répondit Arroyo.

—Va, tu n'es pas un homme ! et, quand cette main te tiendra, au lieu de te traiter en homme, je te ferai mourir sous le fouet, comme un chien enragé.

Après avoir jeté cet adieu terrible, le capitaine fit faire une volte à son cheval et tourna le dos au bandit avec un geste du plus profond mépris.

Le clairon retentit de nouveau et le détachement reprit le chemin des montagnes. Don Rafael emportait de cette entrevue, dont le résultat était si douloureux pour lui, un ressentiment profond des paroles trop sincères de don Mariano, outre l'inquiétude mortelle qu'il éprouvait à l'idée de laisser ses deux filles au pouvoir d'un monstre tel qu'Arroyo.

Ses craintes, à ce sujet, ne se réalisèrent du moins qu'en partie : deux jours après, il apprit, par un de ses batteurs d'estrade, que cette fois Arroyo et Bocardo avait quitté la province après avoir pillé l'hacienda, et que les habitants de las Palmas n'avaient pas eu à subir d'autre malheur.

Le capitaine Tres-Villas se mit alors en devoir d'obéir aux ordres qu'il avait reçus de joindre son corps. Caldelas venait d'obtenir un commandement, et tous deux étaient partis en laissant la garnison del Valle aux ordres d'un lieutenant catalan du nom de Veraegui.

Don Rafael avait pris une part active à la bataille de Calderon, où, avec six mille hommes, le général Calleja dispersa les cent mille insurgés d'Hidalgo. Depuis il avait continuellement guerroyé sur divers points du royaume, et il revenait de San Blas à Oajaca, sur le navire où il n'a fait qu'apparaître un instant, lorsqu'à son arrivée de nouveaux ordres l'avait envoyé au siège de Huajapam.

Son ancien frère d'armes, Caldelas, s'y trouvait en qualité de maréchal de camp, tandis que, moins heureux que lui, don Rafael n'avait que le grade de colonel.

Revenons maintenant à Julian, qui vient de causer une si vive émotion au colonel en parlant d'un message important.

L'absence, dit un moraliste, dissipe un sentiment passager, tandis qu'elle enflamme une passion profonde, de même que le vent qui éteint une bougie augmente l'ardeur d'un incendie ; il espérait toujours que Gertrudis lui enverrait un message de pardon et d'amour.

On ne s'étonnera donc pas du trouble causé dans l'âme de don Rafael à l'annonce de l'arrivée d'un messager.

— Eh bien ! Julian, qu'avez-vous à m'apprendre ? dit le colonel en dissimulant de son mieux l'émotion qui l'avait gagné ; les insurgés se sont-ils emparés de notre forteresse ?

— Oh ! non, répondit Julian, les hommes de notre garnison ne se plaignent que de la tranquillité dont on les laisse jouir. Quelques courses dans la campagne, qui leur livreraient le pillage d'une

riche hacienda, ne leur feraient pas de peine. Du reste, les nouvelles que j'apporte à Votre Seigneurie sont de nature à leur procurer cette satisfaction.

— C'est donc un message de guerre que vous m'apportez ? dit le colonel avec un air de désappointement triste qui frappa Julian.

— Un message de vengeance ; mais, pour commencer par le moins important, je crois être agréable à Votre Seigneurie en lui apprenant que je ramène avec moi son bon cheval *et Roncador*.

— *Roncador* ?

— Oui, l'animal que vous aviez perdu à votre affaire de las Palmas. Il y a été recueilli, à ce qu'il paraît, et surtout soigné... oh ! soigné à merveille, et on nous l'a renvoyé à l'hacienda.

— Qui l'a renvoyé ? s'écria vivement don Rafael.

— Qui pourrait-ce être, sinon don Mariano Silva ? Un de ses gens l'a ramené, il y a trois jours, en disant que le maître auquel il avait appartenu reverrait peut-être ce cheval avec plaisir. Puis, comme vous l'aviez perdu sellé et bridé, on le renvoya avec la bride et la selle, à telles enseignes que le *Roncador* portait à son frontail un fort joli nœud de rubans rouges, ma foi !

— Et où est ce nœud ? demanda don Rafael avec d'autant plus d'empressement qu'il croyait deviner quelle main l'y avait attaché.

— Un de nos hommes, Felipe et Galan, s'en est fait une cocarde.

— Felipe est un drôle que je châtierai de son indiscretion ! s'écria don Rafael avec colère.

— Je l'en ai prévenu, c'est son affaire. Je dois vous dire encore que le messenger de don Mariano apportait une lettre pour vous.

— Et vous ne commencez pas par m'en avertir !

— Je commençais par le commencement, reprit le flegmatique Julian. Voici la lettre.

En disant ces mots, le messenger tira de sa poche un petit paquet de feuilles de maïs dans lequel, par précaution, il avait enveloppé la lettre, et la remit à don Rafael, qui la prit d'une main dont il cherchait à dissimuler le tremblement nerveux.

— Bien ! dit-il froidement. Maintenant, que vous reste-t-il à me dire ?

Cette lettre pouvait être de Gertrudis, et le colonel, avec cet air de froideur affectée, n'avait d'autre but que de se réserver la volupté de la lire quand il allait être seul.

— Arroyo, Bocardo et leurs bandits ont paru dans la province, acheva Julian, et le lieutenant Varaegui m'envoie...

— Arroyo, Bocardo ! interrompit don Rafael, tout à coup ramené du pays des doux songes à des idées de vengeance ; dites de ma part au lieutenant Varaegui qu'il donne double ration à ses che-

vaux pour les préparer à entrer en campagne, que dans quelques jours je serai avec lui pour la commencer ; car, après le dernier assaut que nous allons livrer, ou Huajapam sera pris, ou nous lèverons le siège. J'obtiendrai un congé du général en chef, et dussions-nous, pour saisir enfin ces deux bandits, mettre le feu aux quatre coins de la province, nous le ferons. Allez, Julian.

Le messager se disposait à partir, quand don Rafael, voyant sur une table où il l'avait déposée la lettre qui lui promettait un instant de bonheur, s'adressa de nouveau à Julian, et lui dit :

— Tenez ! vous avez été un messager de bonnes nouvelles, je veux vous en récompenser.

Et lui mit dans la main un quadruple d'or, que Julian reçut avec empressement, mais non pas sans être profondément surpris de se voir si généreusement payé pour avoir apporté la nouvelle de la réapparition d'Arroyo et de sa bande. Toutefois, son contentement dépassait encore sa surprise.

Quand il fut parti, don Rafael prit la lettre et la tint un instant dans sa main sans oser l'ouvrir. Son cœur battait avec violence, car il ne doutait pas que cette lettre ne fût de Gertrudis, et c'était la première marque de souvenir qu'il recevait d'elle depuis près de deux ans qu'il avait embrassé la cause royaliste.

Il rompit enfin le cachet. La lettre, écrite d'une main de femme, qui pouvait tout aussi bien être celle de Marianita que celle de Gertrudis, ne contenait que ce peu de mots qui ne précisaient rien :

“ Les habitants de las Palmas n'ont pas oublié qu'ils ont été les obligés de don Rafael dans une circonstance bien critique, et ils ont pensé que le colonel serait peut-être aise de rentrer en possession d'un cheval que le capitaine Tres-Villas avait eu quelque raison d'aimer.”

— Les obligés ! s'écria don Rafael avec amertume ; quelle ingratitude ! Ne dirait-on pas qu'en trahissant pour eux un serment fait sur la tête d'un père, je n'ai fait que leur rendre un service de pure politesse ? Allons ! tachons de ne plus penser à ceux qui m'ont oublié.

Le colonel mit néanmoins, tout en soupirant, un papier qu'il supposait avoir touché les mains de Gertrudis dans une petite poche de son uniforme, pratiquée juste auprès du cœur.

Toutefois, pendant le trajet de sa tente à celle du général en chef, où le conseil de guerre allait s'assembler, un rayon d'espérance s'obtenait à se faire jour dans ce cœur froissé. Gertrudis savait quel prix il attachait à ce cheval souvent caressé par sa main. Voilà pourquoi sans doute elle le lui renvoyait avec ce

nœud de rubans rouges destiné à lui rappeler les fleurs que dans un temps plus heureux elle suspendait à son frontail.

Le brigadier Bonavia, les commandants Caldelas et Regules, étaient assis autour d'une table couverte d'un grossier tapis vert, quand le colonel entra dans la tente. Le conseil n'avait pas encore commencé.

— Eh bien ! colonel, dit le général de brigade, j'ai appris que vous veniez de recevoir un message. Est-il confidentiel ou sa teneur peut-elle intéresser la cause royaliste ?

— Le lieutenant qui commande pour le roi l'hacienda del Valle me fait savoir que ces deux guerilleros, que les deux partis devraient mettre hors la loi, Arroyo et Bacardo, ont reparu dans la province avec leur bande, et, après la prise de cette bicoque, j'aurai l'honneur de solliciter de Votre Excellence la mission d'aller moi-même les traquer comme des bêtes féroces.

— Cette mission vous sera donnée, colonel ; je ne saurais trouver personne qui fût plus digne de la remplir.

— Personne du moins n'y mettrait plus d'acharnement, ajouta Rafael.

Le conseil de guerre commença. Sans rendre compte en détail de ce qui s'y passa, nous nous bornerons à rapporter ce qui fera connaître la position respective des assiégeants et des assiégés.

— Messieurs, dit le général, il y aura demain cent quatorze jours que nous avons ouvert le siège de ce que le colonel Tres-Villas appelle avec raison une bicoque ; sans compter les escarmouches, nous avons livré quinze assauts, et cependant nous sommes encore aussi peu avancés que le premier jour.

— Moins avancés même, dit Regules quand le brigadier eut achevé ce court résumé, car la confiance des assiégés s'est accrue du succès de leur résistance. Ils n'avaient pas de canon, et le colonel Trujano possède aujourd'hui trois pièces qu'il a fondues avec les cloches des églises.

— C'est dire implicitement que le commandant Regules est d'avis de lever le siège ! s'écria Caldelas avec quelque ironie.

Depuis longtemps déjà une animosité secrète existait entre les deux maréchaux de camp, Caldelas et Regules, l'un d'une bravoure et d'une loyauté à toute épreuve, l'autre souvent cruel sans nécessité et d'un courage peut-être plus que contestable.

— C'est la question de lever ou de continuer le siège que nous avons à discuter, interrompit le général. C'est au colonel Tres-Villas, comme le plus jeune et le moins élevé en grade, à donner son avis. Parlez, colonel.

— Lorsque quinze cents hommes assiègent une place comme

Huajapam, à peine défendue par quatre cents, ils doivent la prendre ou se faire tuer jusqu'au dernier sous ses retranchements ; car, autrement, c'est compromettre à la fois leur honneur et le succès de la cause qu'ils soutiennent. Voilà l'opinion que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

— Et vous, commandant Caldelas, quel est votre avis ?

— Celui du colonel, répartit Caldelas. Lever le siège serait du plus pernicieux exemple pour les royalistes et un déplorable encouragement à l'insurrection. Que dirait le brave commandant en chef des troupes du roi, don Félix Calleja ? Pendant cent jours il a assiégé dans Cuautla un général plus habile, plus redoutable que Trujano, Morelos, et, au bout du centième, il était maître de la ville.

— Morelos l'avait évacuée, objecta Regules.

— Qu'importe ? il s'avouait vaincu, et la bannière d'Espagne a eu les honneurs du siège.

C'était au tour de Regules de parler.

Il énuméra longuement les lenteurs et les difficultés du siège, les assauts infructueux et sanglants qui avaient été livrés ; il chercha à démontrer combien était nuisible à leur cause un vain point d'honneur qu'on faisait prévaloir sur les nécessités politiques, qui exigeaient impérieusement qu'on ne laissât pas se consumer devant un village sans importance le courage de mille braves soldats, tandis que Morelos se portait sur Oajaca. Et quand je dis mille soldats, ajouta-t-il, ce n'est pas sans raison ; car le colonel, en parlant de quinze cents, a fait entrer les morts en ligne de compte... Jusqu'à présent, continua-t-il, dans toutes nos rencontres avec l'ennemi sur divers points du royaume, nous n'avons eu affaire qu'à des soldats électrisés par ce qu'ils appellent l'amour du pays, tandis qu'en face de nous combattent des assiégés fanatisés par l'esprit religieux de Trujano, qui inspire aux habitants de sa petite ville un courage égal à celui de ses soldats. Ce ne sont donc pas trois cents ennemis seulement que nous avons devant nous, mais bien mille fanatiques qui se battent en désespérés et meurent en chantant. Pendant que nous nous consumons en inutiles efforts, l'insurrection se propage dans la province, et nous perdons ici un temps qui serait plus utilement employé à l'étouffer. Mon avis est donc de lever un siège désastreux sous tous les rapports.

— Les assiégés se rappellent les exploits de Yanguitlan, dit Caldelas ; voilà pourquoi ils se défendent si bien.

A cette allusion, dont nous expliquerons le sens plus tard, Regules se mordit les lèvres de dépit, et répondit par un regard de haine concentrée au regard ironique de Caldelas.

Au point de vue d'un général en chef, responsable de la vie de ses soldats, par cela même moins accessible au point d'honneur qu'un officier d'un rang inférieur, les raisons alléguées par Regules ne manquaient pas d'une certaine solidité, et le général partageait son avis.

Cependant, sans vouloir user de la prépondérance que lui donnaient et son grade et l'autorité du commandement, il proposa un moyen terme.

C'était de livrer le lendemain un dernier et terrible assaut, et de lever le siège s'il était infructueux comme les précédents.

Le général en chef parlait encore, lorsqu'un bruit vague et lointain se fit entendre du côté de la ville assiégée. Ce bruit, du reste, semblait n'être produit que par les diverses intonations d'un chant solennel d'actions de grâces. Bientôt le son des clairons et l'explosion de nombreuses fusées, tirées en signe de joie, le dominèrent entièrement.

— Ces réjouissances publiques sont de mauvais présage pour nous ! s'écria Regules, quand on ne put douter plus longtemps de la nature de ce joyeux tumulte. Ce n'est pas demain qu'il faut lever le siège, c'est aujourd'hui.

— C'est-à-dire qu'il faut fuir devant des pétards ! répartit Caldelas.

— Tomber comme les murs de Jéricho devant des trompettes ! ajouta le colonel.

— Puissé-je n'avoir pas raison ! dit Regules.

Et, malgré son avis, la détermination de donner le lendemain un dernier assaut fut prise en conseil.

Cet assaut cependant ne devait pas avoir lieu. Nous dirons dans le chapitre suivant les raisons qui s'y opposèrent, et nous ferons connaître la cause des signes de joie qui portaient de la ville assiégée.

Le conseil terminé, les officiers regagnèrent leurs tentes. Don Rafael avait hâte de se trouver seul pour réfléchir à l'aise au sens du message qu'il avait reçu, et surtout pour caresser ce doux rayon d'espoir qui venait de pénétrer dans son cœur, jusqu'alors si triste.

Il ne daigna même pas prêter l'oreille au bruit de la joie des assiégés, bien que le camp espagnol tout entier s'en préoccupât comme d'un sinistre augure.

CHAPITRE IX.

VALERIO TRAJUNO.

L'ancien muletier qu'on a vu ne pas vouloir s'exposer aux chances de la guerre avant d'avoir religieusement payé ses dettes, aujourd'hui le colonel don Valerio Trajuno, n'était qu'un guerillero comme il y en avait tant alors. Le renom dont il jouissait néanmoins dans les limites étroites de sa sphère, était un sujet continuel d'inquiétudes pour les chefs royalistes de la ville de Oajaca. Ils pensèrent que le moment était venu d'écraser ce redoutable ennemi qui se trouvait privé de l'appui de deux de ses compagnons, don Miguel et don Nicolas Bravo, guerilleros comme lui, que Morelos venait de rappeler à Cuautla.

Telle était l'importance qu'on attachait à la défaite du religieux insurgé, que le gouvernement fit marcher contre lui presque toutes les forces de la province. Trajuno se trouvait alors dans le bourg de Huajapam, où nous l'avons déjà vu, et c'est là qu'il eut l'occasion de s'immortaliser par la belle défense qu'il fit de cette petite ville ouverte de tous côtés ; heureusement pour lui, Huajapam était abondamment pourvu de vivres.

La résistance ne devenait possible qu'en changeant les règles ordinaires ; c'est ce que fit Trajuno.

Il commença par faire emmagasiner toutes les vivres, dont il se réserva chaque matin la distribution exclusive à chaque soldat et à chaque famille ; puis il établit une sévère discipline monastique que, depuis le premier jusqu'au dernier jour, au milieu des péripéties sanglantes d'un siège de cent quatorze jours, la force de sa volonté, son ascendant irrésistible sur le soldat, comme sur le bourgeois, sut maintenir exempte de la plus légère infraction.

Le temps avait été distribué comme dans un couvent, et les oraisons absorbaient la plus grande partie de celui que laissaient libre les devoirs militaires et les attaques des assiégeants. Ces oraisons se faisaient en commun, et, dans cette bourgade privée de toute communication au dehors, au milieu d'une population ignorante des joies de la vie, toujours en face de la mort, elles s'accomplissaient avec cette ferveur du matelot qui implore la miséricorde de Dieu, son seul refuge contre les fureurs de la tempête.

Grâce à ces dispositions étranges, mais sages, le découragement n'avait pas de prise sur des âmes continuellement occupées. Quand les vivres devinrent plus rares, aucun regard scrutateur ne pou-

vait sonder le vide des magasins, aucune bouche indiscrette ne pouvait annoncer une prochaine disette, et il était évident que l'entreprise des Espagnols sur Huajapam ne pouvaient avoir que deux issues : écraser jusqu'au dernier des assiégés ou abandonner le siège.

Depuis cent jours et plus, cet état de chose existait, et, pendant ce long espace de temps, une seule tentative de secours avait été faite par le colonel Sanchez et le padre Tapia ; elle avait échoué, mais la constance de Trujano n'était pas à bout. Le découragement était seulement du côté des Espagnols.

Parmi les assiégés, tout pliait sous l'ascendant sans bornes de cet homme vraiment extraordinaire, chez qui étaient réunis les plus brillantes qualités, même celles qui sont le plus faites pour s'exclure mutuellement.

Jamais la fougue de son esprit ne diminua la prudence de ses plans, et jamais elle ne chercha à devancer l'époque de leur maturité. Brave jusqu'à la témérité, il n'en était pas moins exact à calculer minutieusement toutes les chances du combat. Sa physionomie ouverte et prévenante commandait la franchise et forçait chacun à lui livrer son secret, tandis que personne ne pouvait pénétrer le sien ; sa bonté, sa douceur envers ses troupes, loin de dégénérer en faiblesse, le faisaient craindre autant qu'elles le faisaient aimer ; un charme indéfinissable enfin émanait de toute sa personne et excluait jusqu'à la pensée de lui désobéir.

Maintenant, si l'on réfléchit qu'en 1812 les Espagnols étaient encore maîtres de toutes les ressources de l'administration, des courriers, des voies de communications ; que l'insurrection était isolée, traquée de tous côtés, on ne trouvera pas étonnant que, à la même époque où Trajano était bloqué dans le Huajapam, Morelos, assiégé à deux ou trois journées de là, dans Cuautla, ignorât la position de l'ancien muletier.

Depuis un mois déjà Morelos, retiré à Isucar, après avoir évacué Cuautla, n'était pas plus instruit qu'auparavant du sort des assiégés de Huajapam. Heureusement pour eux, Trujano connaissait le lieu de la retraite de Morelos, et il avait résolu de lui expédier un courrier pour lui demander du secours.

Cernée comme l'était la place, l'entreprise était presque impraticable, et, pour en assurer le succès, Trujano faisait une neuvaine afin d'implorer la protection du ciel.

Le jour où du camp espagnol nous pénétrons dans la ville assiégée, la neuvaine s'achevait, et c'était le soir de la surveillance de la délibération du conseil de guerre dont nous venons de rendre compte.

Il était déjà nuit close. Toute la population de Huajapam se trouvait réunie pour l'heure de la prière sur une place éclairée par la lueur de torches d'ocole, quoique la lune brillât au haut du ciel.

Une église dont les bombes avaient éventré le dôme et des maisons en ruines entouraient la place.

Le temple des assiégés était la place elle-même, la voûte étoilée du ciel servait de dais. Partout, à la rouge clarté des torches, on distinguait les assistants silencieux et recueillis : les femmes, les enfants et les vieillards sur le seuil des maisons ; au milieu de la place, les soldats avec leurs uniformes et leurs vêtements en lambeaux et leurs armes à leur côté. Plus loin, des blessés, aux linges ensanglantés, se traînaient pour prendre part à la prière commune.

A l'aspect d'un homme qui, le front calme, l'air inspiré, s'avancait au milieu de la place comme jadis les juges d'Israël, toutes les têtes se découvrirent ou s'inclinèrent.

Cet homme était le colonel Trujano. Il fit signe qu'il allait parler, et le silence devint plus profond encore.

—Enfants, cemmaça-t-il d'une voix sonore, l'Écriture a dit : "Ceux qui gardent la ville veilleront en vain si le Seigneur ne veille avec eux ;" supplions donc le Dieu des armées de veiller avec nous.

Tous s'agenouillèrent, et, dans l'espace resté vide autour de lui, Trajano s'agenouilla aussi.

—C'est ce soir, reprit-il, que s'achève la neuvaine commencée pour l'heureux retour de notre messager ; prions aussi pour lui et chantons les louanges de Dieu, qui jusqu'ici a préservé ses enfants qui ont eu confiance en lui.

Alors il entonna le verset du psaume qui dit :

—Sa vérité vous servira de bouclier, vous ne craignez ni les terreurs de la nuit, ni la flèche qui vole durant le jour, ni la contagion qui se glisse dans les ténèbres, ni les attaques du démon de midi.

Après chacun des versets du psaume, les assistants répétaient :

—Seigneur, ayez pitié de nous. Seigneur prenez-nous en miséricorde.

Les sentinelles espagnoles, veillant autour de la tranchée ouverte par les assiégeants, prêtaient mélancoliquement l'oreille à ces pieux cantiques, qui seuls troublaient le profond silence des ténèbres.

En face du factionnaire le plus rapproché de la ville, quelques cadavres mexicains, que leurs frères n'avaient pu emporter, gisaient à peu de distance.

La nuit ajoutait encore à l'horreur de ce lugubre spectacle.

Tous avaient été plus ou moins mutilés, nous l'avons dit, par des ennemis qui se vengeaient souvent sur les morts de leur impuissance contre les vivants.

Le soldat allait et venait dans un espace restreint, tournant alternativement le dos aux corps étendus sous ses yeux, et les comptant comme un homme désœuvré, tout en conservant, entre eux et lui, un espace raisonnable.

Puis, cherchant à se procurer une distraction un peu moins triste, la sentinelle essayait de distinguer les paroles qu'on chantait non loin d'elle.

La voix lointaine disait :

—Il en tombera mille à votre droite et dix mille à votre gauche, mais le mal n'approchera point de vous.

—Ah, diable ! serait-ce du latin ? se dit la sentinelle. Ce doit être quelque prière pour les morts.

Tout à coup il lui sembla qu'en parlant de morts le nombre s'en était augmenté sous ses yeux.

—Je me serai trompé, continua l'Espagnol dans son monologue.

Il compta de nouveau ses cadavres ; cette fois il se rappela bien qu'il y en avait dix.

Puis il continua à écouter le cantique et ce verset :

—Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon.

—Ah ! ils parlent de dragon, des dragons de la reine, peut-être ?

L'Espagnol s'interrompit. Il crut s'apercevoir que, bien que dans ses promenades, il mesurât très-exactement ses pas à la distance convenable qu'il voulait maintenir entre lui et les cadavres, cette distance s'amointrissait à chaque tour.

Il se mit alors à compter ses pas, et, quoiqu'il en fit exactement le même nombre à chaque allée et venue, il se trouvait toujours plus près de l'un des cadavres qu'il ne croyait l'être. Il fallait que le cadavre eût marché ou que la sentinelle se trompât. Le dernier cas était le plus probable. Cependant l'Espagnol s'approcha du mort pour l'examiner. Il était étendu sur le côté, et une plaie sanglante marquait seule la place qu'avait occupé son oreille. Cet examen rassura le soldat devenu tout à fait certain que, puisque le mort (c'était un Indien) n'avait pu s'avancer tout seul, il devait s'être trompé lui-même. Il avait bien eu la tentation de lui passer sa baïonnette à travers le corps ; mais un cadavre acquiert dans l'ombre de la nuit une certaine solennité imposante qui repousse la profanation, et la sentinelle reprit sa promenade dans le même sens qu'auparavant, sans avoir cédé à sa tentation.

— Si des cadavres pouvaient aller, pensa l'Espagnol, je dirais presque que ceux-ci ont des allures suspectes : j'en avais compté neuf, j'en trouve dix, et on penserait, le diable m'emporte ! que ce gaillard-là, le factionnaire faisait allusion au mort suspect, a envie de causer avec moi pour se distraire. Corbleu ! les chansons de ces vivants là-bas ne sont pas gaies ; mais je les préfère encore au silence de ces carcasses. Écoutons.

Le cantique continuait :

— Élevez vos mains pendant la nuit vers le sanctuaire et bénissez le Seigneur. Sa vérité sera votre bouclier, vous ne craignez pas les terreurs de la nuit.

Quoique ces psaumes parussent au factionnaire plus joyeux que des chansons à boire, comparativement au silence des morts, ces chants mélancoliques des assiégés, cette compagnie de cadavres étranges lui rendaient le temps bien long, et il tourna le visage vers le camp où il regrettait sa tente ; puis il reprit sa promenade.

Cette fois il faisait si exactement le même nombre de pas, que la distance entre l'Indien et lui se conserva constamment la même jusqu'au moment où il s'aperçut que le cadavre un instant suspect avait disparu.

Le premier moment de terreur passé, la sentinelle espagnole comprit qu'il avait été dupe d'une ruse indienne, et, pour ne pas se laisser accuser de négligence, il s'abstint prudemment de donner l'alarme et laissa l'Indien bien vivant courir à son but.

Pour expliquer la méprise du soldat entretenue par l'absence des oreilles du cadavre vivant, il est nécessaire de dire qu'avant de venir mettre le siège devant Huajapam, le commandant Regules s'était donné la triste satisfaction d'essoriller près de Yanguitlan une vingtaine de pauvres Indiens faits prisonniers. Nous rappelons à dessein ce vieux mot pour flétrir l'usage, tombé en désuétude comme lui, de couper les oreilles aux prisonniers. Ceux d'entre eux à qui on ne les avait pas tranchées de trop près, car plusieurs étaient morts d'une hémorragie, s'étaient réfugiés à Huajapam.

L'Indien était un de ces derniers, et il ne lui avait coûté, pour donner à la cicatrice l'aspect d'une blessure fraîche, que la peine de la teindre du sang de l'un des cadavres voisins.

C'était à cet exploit du commandant Regules qu'avait fait allusion son collègue Caldelas dans la séance du conseil de guerre que nous avons rapportée.

— *Mil rayos !* s'écria le soldat espagnol dans un accès de rage, dans le cas où ces chiens-là ne soient pas plus morts que celui qui court si bien, ils ne courront plus.

En disant ces mots, la fureur l'emportant sur l'espèce de terreur religieuse à laquelle l'Indien avait dû la vie, le factionnaire ne laissa pas un cadavre sans le percer de deux ou trois coups de baïonnette.

Aucun de ces corps insensibles ne fit un mouvement, et les seuls bruits qui troublèrent la tranquillité de la nuit ne furent plus que les soupirs de fureur du soldat et la voix lointaine qui chantait les psaumes aux assiégés.

— Oui, oui, chantez maintenant, coquins, dit l'Espagnol, vous avez raison, ne fût-ce que pour vous moquer de ceux qui font si bonne garde autour de vous.

Pendant ce temps, l'Indien se faisait reconnaître aux sentinelles de Trujano.

Au moment où il arrivait sur la place, la population et la garnison, agenouillés à la clarté des torches, continuaient leurs ferventes oraisons.

Le religieux colonel, comme s'il eût pensé que le Dieu qu'il invoquait voulait lui donner une marque éclatante de sa protection, chantait le verset :

— Je le délivrerai parce qu'il a mis en moi toute sa confiance :

— Je le protégerai parce qu'il a invoqué mon nom.

Quand la dernière prière de cette neuvaine si efficace fut terminée, l'Indien rendit compte de son message.

Il avait vu Morelos et il apportait la promesse du général de se mettre à l'instant en marche pour venir au secours des assiégés.

Alors Trujano, levant les yeux au ciel, s'écria :

— Bénissez maintenant le Seigneur, ô vous tous qui êtes ses serviteurs !

Puis, après la distribution du souper faite par le colonel lui-même, les torches s'éteignirent et les assiégés se livrèrent au sommeil, pleins de confiance dans celui qui ne dort jamais et dont la protection leur servait de bouclier.

Le lendemain soir, à la même heure, pendant que les assiégés étaient réunis sur la place pour la prière en commun qui terminait invariablement chaque journée, d'autres scènes se passaient à quelques lieues, du camp des assiégeants.

Fidèle à sa promesse, Morelos s'était mis en marche pour Huajapam ; il n'avait pu disposer que de mille hommes de troupes régulières pour ne pas dégarnir la ville de Chilapa, qu'il venait de prendre ; mais, pour faire nombre, il y avait joint un millier d'Indiens, armés de flèches et de frondes.

A quelque distance derrière le général en chef, le mariscal Galeana et le capitaine Lantejas chevauchaient de compagnie.

Le front de l'ex-étudiant était soucieux.

— Le général a raison de vous refuser votre congé, disait Galeana ; un officier instruit et brave comme vous l'êtes est toujours précieux ; et, quant au mécontentement que lui cause votre insistance et qu'il vous a un peu brusquement témoigné, ne vous en affligez pas trop, mon cher Lantejas, comptez sur moi ; je serai bien malheureux si je ne vous fournis pas l'occasion de quelque bon coup de lance pour vous réhabiliter dans son opinion. Pourvu que vous tuiez de votre main trois ou quatre Espagnols, ou un seul officier supérieur.

— J'aime mieux un officier supérieur ; j'y penserai, répondit le capitaine avec distraction.

Il pensait si bien, que cette obligation de se distinguer avec préméditation, lui qui jusqu'alors n'avait été qu'un héros de hasard, amassait ces nuages sur son front.

Pendant que la troupe insurgée faisait halte pour ce jour-là, on s'occupa des moyens de porter un coup décisif aux assiégeants, et, pour y parvenir, il fut résolu qu'on les prendrait entre deux feux, c'est-à-dire, qu'on les attaquerait en même temps que les assiégés feraient une sortie contre eux.

Le plus difficile était de leur faire connaître cette résolution, tant l'armée espagnole faisait bonne garde autour de la place.

Les Indiens étaient sous les ordres du capitaine Lantejas, et, quand il s'agit d'envoyer un exprès à Trujano, l'un d'eux assura qu'il connaissait, derrière le village, un passage secret, par lequel il se chargeait de parvenir jusqu'à lui. Don Cornelio en fit donner avis à Morelos, qui, en réponse, lui envoya l'ordre d'accompagner l'Indien avec quelques hommes de son choix. Cette commission était aussi dangereuse qu'honorable, et Lantejas aurait bien décliné l'honneur qui lui en revenait, s'il avait été libre de la refuser ; mais comme, à tout prendre, elle pouvait lui éviter le plus dangereux honneur de tuer encore trois ou quatre Espagnols, ou tout au moins un officier supérieur, et qu'il n'était pas libre de se soustraire à un ordre du général en chef, il accepta.

Il choisit pour compagnons d'aventures Clara et Costal, outre une douzaine de soldats sur lesquels il pouvait compter, et, la nuit venue, on se mit en route.

Au bout de deux heures environ, le détachement aperçut les feux des bivouacs espagnols ; puis, bientôt après, les maisons silencieuses de Huajapam, où les assiégés calculaient les heures et les minutes, en attendant le secours promis.

De l'emplacement où le guide indien fit faire halte aux hommes du capitaine (c'était derrière les murs de clôture d'un champ), un

chemin creux conduisait jusqu'à l'endroit où la sentinelle espagnole allait et venait avec une certaine inquiétude, comme si elle eût senti les dangers de son poste.

C'était le même que celui qu'occupait la veille le factionnaire qui s'était embrouillé dans le compte de ses cadavres, et c'était encore par ce chemin creux que le premier Indien était venu en augmenter le nombre.

Plusieurs causes semblaient se réunir pour donner à la sentinelle ces allures inquiètes qui menaçaient de tout gâter ; à la fraîcheur désagréable de la nuit se joignait l'odeur infecte des cadavres qui blessait horriblement son odorat ; puis, l'aspect de ces mornes compagnons de faction n'était pas moins lugubre pour lui que pour son prédécesseur de la veille, et l'image de la mort, constamment sous ses yeux ne laissait pas que de lui inspirer une certaine terreur secrète.

La sentinelle allait et venait avec une rapidité de marche indispensable pour chasser le double frisson qui l'agitait. D'ailleurs, soit qu'on eût eu vent de la résurrection de l'Indien de la veille, soit par tout autre motif, la surveillance était devenue plus active et les sentinelles avaient été plus rapprochées entre elles et devaient s'observer réciproquement.

Les seuls moments où le factionnaire s'arrêtait ne duraient que le temps nécessaire pour répéter le cri :

—*Alerta ! centinela !*

—J'en suis fâché pour lui, dit Costal ; mais il faut l'envoyer monter la garde chez le Père éternel.

—Chut, païen ! s'écria don Cornelio scandalisé.

Le mur de clôture qui servait de halte au capitaine, quoique presque entièrement abattu, présentait encore, derrière ses décombres entassés, un abri passable contre la curiosité de la sentinelle ; puis il y avait dans la campagne, en grand nombre, de hauts aloès et des absinthes touffues.

—Expédions la sentinelle, dit Costal ; cela fait, vous vous disséminerez derrière ces buissons et vous me laisserez faire.

Le Zapotèque emprunta la fronde de l'un des Indiens, dans laquelle il mit un cailloux de choix, et ordonna à deux autres Indiens d'encoher leurs flèches, et tous trois se tinrent prêts.

—Vous allez frapper deux cailloux, l'un contre l'autre et à deux reprises, dit Costal au capitaine ; vous autres vous lâcherez votre flèche à la seconde.

C'était une des rares occasions où l'arc et la fronde sont supérieurs à la carabine.

Lanjetas frappa ses deux cailloux avec bruit.

Ce bruit sec arriva aux oreilles de l'Espagnol. Il s'arrêta, prêta l'oreille et fit résonner son fusil dans sa main.

Le capitaine frappa pour la seconde fois. La pierre et les flèches sifflèrent dans l'air, et, atteint d'un triple coup, le factionnaire tomba sans jeter un soupir.

— Allons ! dispersez-vous, dit vivement Costal ; le reste me regarde.

Le capitaine et les deux Indiens se glissèrent de leur mieux derrière les absinthés et les aloès ; puis, tout à coup, don Cornelio tressaillit d'effroi.

La sentinelle qu'il avait vue tomber se promenait comme auparavant ; c'était sa même allure, et Lantejas ne nota aucune différence dans la voix qui cria d'un ton formidable :

— *Alerta ! centinela !*

— Où diable est Costal ? se dit don Cornelio en cherchant vainement le Zapotèque.

Pendant ce temps, les deux autres Indiens, blottis d'abord à quelque distance du capitaine, s'avançaient vers la ville, sans paraître prendre beaucoup de souci de la sentinelle.

Ce fut un trait de lumière pour le naïf don Cornelio.

— Ce factionnaire, c'est Costal, parbleu ! se dit-il.

En effet, le mort avait été remplacé par le vivant, et, de cette façon, le factionnaire étant toujours au même poste et répétant les mêmes cris que lui, les autres sentinelles ne pouvaient avoir aucun soupçon de ce qui venait de se passer.

Don Cornelio s'élança le plus rapidement qu'il put vers la ville assiégée.

Déjà les deux autres Indiens avaient disparu, et quand Costal vit que le capitaine allait bientôt en faire autant, il s'empessa de jeter loin de lui le shako et le fusil du factionnaire.

— Plus vite ! plus vite ! s'écria Costal ; les drôles vont donner l'alerte en ne voyant plus leur camarade.

En disant ces mots, il rejoignit le capitaine qu'il prit par la main, et l'entraîna si rapidement que don Cornelio en perdait haleine.

Ils ne tardèrent pas l'un et l'autre à gagner la place, où les sentinelles mexicaines, prévenues d'avance par les deux Indiens arrivés sains et saufs, les laissèrent entrer sans difficulté.

— Entendez-vous ? dit Costal, les drôles là-bas se sont aperçus de l'accident arrivé à leur camarade et ils donnent l'alarme : mais il n'est plus temps.

Des cris et des coups de fusil retentissaient en effet dans la direction du camp royaliste.

Trujano, le flanc ceint de son épée, inspectait la place de Huaja.

pam, devenue déserte, avant de se retirer à son tour, quand le capitaine et Costal arrivèrent.

Pendant que don Cornelio lui rendait compte de sa mission, le colonel l'examinait attentivement ainsi que l'Indien. Un vague ressouvenir lui rappelait ces deux figures un instant entrevues, et, quand le capitaine eut achevé :

— Je cherche dans quel songe j'ai déjà vu vos traits, dit Trujano. Ah ! n'êtes-vous pas ce jeune étudiant si croyant au mandement de l'évêque de Oajaca et qui anathématisait, à las Palmas, l'insurrection comme un péché mortel ?

— Précisément, répondit Lantejas en soupirant.

— Et vous, continua Trujano, n'êtes-vous pas le tigrero de don Mariano Silva ?

— Le descendant des caciques de Tehuantepec, répondit fièrement Costal.

— Dieu est grand et ses voies sont impénétrables ! s'écria le colonel de l'air inspiré d'un prophète de Juda.

Et il emmena le capitaine avec lui.

Après s'être acquitté de son message et avoir écouté avec admiration, lui qui avait assisté au siège de Cuautla, le récit de celui de Huajapam, il ne restait plus au capitaine qu'à aller se reposer pendant le peu d'heures qui devaient s'écouler avant la bataille décisive du lendemain. Il se jeta, enveloppé de son manteau, sur un banc, où il ne put trouver le sommeil qu'en se promettant bien de ne faire de prouesses que celles qu'il serait rigoureusement forcé d'accomplir à son corps défendant.

Ce ne fut qu'au jour, après la messe qu'il fit célébrer, que Trujano apprit aux assiégés que le lendemain au lever du soleil ils devaient faire une sortie pour attaquer les Espagnols d'un côté, tandis que Morelos les combattrait de l'autre.

Puis, après avoir chanté le *Te Deum* avec sa religieuse ferveur, le colonel permit à la garnison de se réjouir au son des trompettes, au bruit des fusées, de cette marque signalée de la protection divine, et le tumulte des réjouissances venait d'arriver jusqu'au camp des royalistes.

CHAPITRE X.

ENTRE DEUX FEUX.

Quelques heures après l'heureuse arrivée de Cornelio Lantejas dans Huajapam, pendant que les ténèbres couvraient encore la ville et le camp royaliste, le grincement des crécelles qui avaient rem-

placé les cloches converties en canons appelait la garnison et les habitants à matines.

Selon la règle claustrale imposée aux assiégés par Trujano, ils étaient ainsi convoqués chaque jour à la prière du matin ; cette fois, cependant, cette réunion nocturne avait aussi pour but de les disposer à la journée solennelle qui allait décider du dénoûment d'un long et cruel siège.

Au même instant, le camp espagnol s'éveillait au bruit de la diane, et, derrière la chaîne de collines qui terminait la plaine, Morelos mettait déjà son armée en mouvement.

Peu à peu la place de Huajapam se remplit de bourgeois et de soldats silencieux, tous armés pour la lutte et venant demander à la prière la force et l'énergie dont ils avaient besoin. Les cavaliers tiraient par la bride leurs chevaux sellés et se rangeaient comme des ombres dans l'ordre qu'ils avaient coutume de prendre.

Trujano apparut à son tour, grave et souriant à la fois, avec la confiance dans le cœur comme sur les lèvres. Le religieux insurgé était armé, selon son habitude, de la longue épée à deux tranchants si souvent éprouvée dans sa main.

A ses côtés marchait le capitaine don Cornelio Lantejas comme aide de camp momentané du colonel, et, derrière eux, un soldat tenait en main deux chevaux prêts à être montés, l'un par Trujano, l'autre par le capitaine.

Sur le dos du cheval destiné à l'ex-étudiant en théologie se balançait une longue lance attachée à l'étrier et au pommeau de la selle.

Don Cornelio aurait été bien embarrassé de dire pourquoi il s'armait de cette façon. Le cheval qu'on lui avait prêté se trouvait harnaché de la sorte, et il prenait passivement la lance comme il se laissait conduire au combat, parce qu'il ne pouvait faire autrement.

La prière toutefois n'allait pas se prolonger longtemps ; car le ciel commençait à s'entrouvrir du côté de l'orient, et l'aube du jour ne devait pas tarder à répandre ses premiers rayons de lumière.

Le colonel Trujano était profondément versé dans la connaissance des saintes Ecritures, et les livres d'église, qui ne lui étaient pas moins familiers, s'étaient, pour ainsi dire, gravés dans sa mémoire. Il n'eut qu'à la consulter, et, d'une voix dont les moindres intonations arrivaient à la fois au cœur et à l'oreille les assistants les plus éloignés, il récita le verset suivant, que la circonstance rendait encore plus solennel :

“Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande

lumière. Le jour s'est levé sur ceux qui habitent dans la région de l'ombre de la mort.

“ Seigneur, vous avez béni votre terre ; vous avez délivré Jacob de captivité. Gloire au Très-Haut ! ”

Et mille bouches répétèrent : “ Gloire au Très-Haut ! ”

Peu à peu les ombres transparentes du crépuscule disparaissaient, et, au-dessus de ces têtes pieusement courbées, quelques nuages épars, légèrement teints de pourpre, annonçaient déjà le lever du soleil.

Ce n'était qu'après le repas de midi que devait être livré le dernier assaut, d'après la décision prise la veille par le conseil de guerre. On ne se préparait donc pas encore, dans le camp royaliste, et la double attaque de Morelos et de Trujano risquait d'y éclater comme un coup de foudre.

Le camp était divisé en trois parties bien distinctes, disons même en trois camps. Le premier, celui du commandant Regules, était le plus rapproché de la ville assiégée ; le deuxième, sous les ordres immédiats de Bonavia, occupait le centre ; et le troisième enfin, commandé par Caldelas, se trouvait situé à l'arrière-garde.

D'après ces dispositions, Trujano, en exécutant sa sortie, devait diriger ses premiers efforts contre Regules, et Morelos devait attaquer l'arrière-garde commandée par Caldelas. Bonavia, qui se trouvait au centre, aurait à se porter au secours de celui de ses deux collègues qui en aurait le plus besoin.

Don Rafael avait sa tente dans le camp de Caldelas ; il avait peu dormi cette nuit-là.

En vain, par un temps d'orage, le manteau d'épaisses vapeurs qui couvre le ciel laisse voir, en s'entr'ouvrant un moment, quelque pan presque impénétrable d'azur ; bientôt les nuages se referment et l'azur disparaît.

Il en était de même du faible rayon d'espoir qui avait un instant brillé aux yeux du colonel ; sa sombre mélancolie avait repris le dessus, et le rayon d'espoir s'était évanoui.

L'homme qui aime à la passion, comme celui qui n'aime que médiocrement, sont l'un et l'autre également inhabiles à apprécier les preuves de l'amour qu'ils inspirent. La passion égare le jugement et trouble la vue de l'un ; l'indifférence rend l'autre inattentif et distrait, tout passe inaperçu devant ses yeux. Don Rafael était dans le premier cas, et, quelque éprise que se fut montrée Gertrudis, il ne se disait pas qu'elle ne l'aimait plus, mais qu'elle ne l'avait jamais aimé. Lui qui avait presque sacrifié son amour à sa fierté ne pensait pas que l'orgueil de la femme a aussi ses jours de révolte contre son cœur.

De là naissait le profond découragement qui s'était emparé de lui et avait éteint ses espérances un instant ravivées.

Las de se retourner sans sommeil sur la couche dure du soldat en campagne, il avait fait seller son cheval aux premiers sons de la diane, et il avait été chercher dans la promenade quelque distraction à sa mélancolie.

L'aspect de la plaine ravagée, où tout espoir de moisson était désormais perdu, lui rappelait ses douces illusions détruites à leur naissance comme le bouton d'une fleur qu'on enlève de sa tige avant qu'il soit épanoui. Sans s'en apercevoir, il était à plus d'une lieue du camp lorsqu'il entendit, au milieu du silence profond qui régnait autour de lui, le bruit, vague d'abord, puis ensuite plus distinct, d'une colonne d'armée en marche.

Cette réalité le ramenait du pays des chimères à la vie d'aventures des guerres civiles, et, faisant trêve tout à coup aux pensées qui l'avaient absorbé, il écouta plus attentivement.

Depuis près de deux ans que le colonel était entré en campagne, il savait se rendre compte de tous les bruits qui signalent ou accompagnent la marche d'une troupe armée. Les pas cadencés, le roulement lointain de l'artillerie et des caissons, devinrent aussi distincts pour lui que s'il avait aperçu la troupe elle-même.

C'était sans nul doute une division qui s'avançait au secours des assiégés : les coups de fusil d'alerte de la nuit précédente, la sentinelle égorgée, les hourras des assiégés au matin, ne laissaient aucune incertitude à cet égard ; ils avaient appris l'arrivée prochaine du corps d'armée dont on entendait la marche.

Sûr de son fait et ne voulant pas perdre une minute à écouter plus longtemps, don Rafael mit son cheval au galop et regagna le camp de Caldelas, où il donna l'alarme.

Le premier moment de confusion passé, les royalistes attendirent l'attaque en s'y préparant avec le sang froid de la discipline. Tout le monde était à son poste.

Le soleil lançait ses premiers rayons. Bientôt, de part et d'autre, les sentinelles avancées se replièrent sur leurs camps respectifs. Alors, vers la ville, on entendait retentir le psaume *Venite exsultemus Domino* ; des cris de : *Viva Morelos !* éclatèrent dans la direction opposée ; puis la voix du mariscal, dans un moment où le chant religieux mourait lentement et où les vivats se taisaient, jeta le cri de guerre bien connu : *Aquí está Galeana !* et une double fusillade entama un formidable dialogue des deux côtés du camp royaliste.

Trujano et Morelos se répondaient, l'un sur le front, l'autre à l'arrière de l'armée espagnole ; les assiégeants se trouvaient assiégés à leur tour.

Pendant ce temps Morelos, ayant donné ses ordres à Galeana, chargé de diriger l'attaque, se posta sur une hauteur voisine, et, sa lorgnette à la main, il examina le théâtre du combat.

Après avoir froidement combiné son plan d'attaque, Trujano, avec l'impétuosité qui lui était naturelle, s'élança contre le camp de Regules, tandis que le mariscal en faisait autant contre celui de Caldelas.

De part et d'autre, la fusillade avait cessé ; assiégeants et assiégés en étaient venus aux mains à l'arme blanche.

Bien qu'inférieurs en nombre à leurs ennemis, les soldats de Trujano avaient si brusquement attaqué ceux de Regules, que ces derniers n'avaient pu soutenir le premier choc en bon ordre et que la confusion s'était mise parmi eux.

Ils tenaient bon encore néanmoins, tout en reculant, et comme le camp où Caldelas se défendait tenait mieux encore, Trujano restait en échec avec sa poignée d'hommes.

Bonavia et Caldelas, pendant ce temps, réunissaient leurs efforts pour résister à l'attaque de Galeana, qui, malgré son impétueuse valeur, ne pouvait passer outre pour joindre Trujano ou prendre en flanc le camp espagnol, protégé des deux côtés par des terrains élevés impraticables à la cavalerie.

Il est certains hommes auprès desquels il est impossible de ne pas se sentir brave ou, du moins, de n'en avoir pas l'air, lorsqu'on est forcé de combattre à leur côté. Trujano était du nombre de ceux dont l'ardent courage est contagieux, et, près de lui, le capitaine Lantejas soutenait sa réputation de bravoure.

Cependant, le combat durait depuis longtemps déjà sans que la victoire, disputée avec acharnement, parût se décider pour ou contre les Espagnols, lorsque Trujano, s'adressant à don Cornelio, tout en essuyant la sueur qui ruisselait de son front :

— Nous ne viendrons jamais à bout d'enfoncer cette ligne avec si peu de monde, dit-il ; mettez votre cheval au galop, capitaine, et allez dire au général que le succès de la journée ne dépend que de deux ou trois bataillons de renfort dont j'ai besoin. Courez vite, et je tâcherai, pendant ce temps, de soutenir le courage et surtout la force de ma brave garnison.

Don Cornelio n'avait qu'à faire un détour le long des terrains élevés qui protégeaient le camp pour arriver jusqu'au général en chef et remplir sa commission.

L'aide de camp partit au galop, sa lance à la main.

Au même instant, par un côté opposé, un officier, sur l'ordre de Regules, allait remplir une mission semblable auprès du général

en chef espagnol. Seulement, il arriva plus promptement que don Cornelio.

Bonavia s'empressa, malgré les observations de Caldelas d'envoyer au commandant Regules le renfort qu'il demandait.

— Cet homme sera cause de notre perte, dit Caldelas, à don Rafael, qui, monté sur son bon cheval *el Rocandor*, faisait de prodigieux efforts pour arriver jusqu'au mariscal, dont le cri de guerre, souvent jeté comme un défi, commençait à porter le trouble dans l'esprit des soldats espagnols ; mais, vive Dieu ! continua Caldelas s'il arrive malheur par sa faute, je lui brûlerai la cervelle et je ferai sauter la mienne après.

Comme le commandant achevait ces mots, un mouvement violent s'opérait devant lui, et les soldats commençaient à céder le terrain devant les attaques redoublées de Galeana.

Ce que Caldelas avait prévu était sur le point de se réaliser : pour secourir Regules, le général avait affaibli son front de bataille ; le désordre se mit aussitôt dans les rangs ; la troupe se laissa entamer, puis bientôt se débanda.

Aveuglé par son animosité, Caldelas tourna bride, laissant à don Rafael le soin de rallier les soldats dispersés, et s'élança du côté de Regules.

Pendant ce temps, l'aide de camp de Trujano, ou, pour mieux dire, le capitaine don Cornelio, peu désireux de se trouver parmi les combattants, avait tourné un vaste champ de maïs croissant sur un plateau plus élevé que le terrain du reste de la plaine. De temps à autre, il avait essayé de juger du chemin qu'il faisait par là ; mais les tiges de maïs qui le cachaient l'empêchaient de voir s'il était encore loin du corps des troupes de Galeana.

Quand il crut cependant qu'il devait être en ligne parallèle avec le mariscal, don Cornelio n'hésita pas à s'engager au galop dans un sentier creux qui coupait le plateau.

Du côté des combattants, ce sentier était fermé par des buissons et quelques arbustes qui masquaient la vue. Don Cornelio n'eut pas plutôt dépassé cette barrière, qu'à son grand effroi il se trouva au milieu des troupes espagnoles formant un demi cercle d'épées, de fusils et de lances.

Au moment où, justement effrayé de son excès d'audace involontaire, le capitaine Lanjetas allait s'élancer en tournant bride, vers le sentier dont il sortait, un cavalier espagnol à la contenance furieuse, brandissant un pistolet à la main se trouva face à face avec lui.

Les yeux du cavalier lançaient des éclairs de rage en se promenant avidement sur les combattants, et, bien qu'il ne parut même

pas soupçonner la présence de don Cornelio, celui-ci ne douta pas que ce terrible officier ne le cherchât exprès pour le tuer, ou que tout au moins, il ne voulût lui couper la retraite vers le sentier creux où il eût tant aimé à se trouver en sûreté.

L'officier, toutefois, n'y pensait guère ; mais don Cornelio, avec l'énergie du désespoir, lui porta un si vigoureux coup de lance qu'il le jeta sans vie à bas de son cheval.

Un cri de douleur retentit aux oreilles de Lanjetas, qui s'élança vers le sentier resté libre, se promettant bien, cette fois, pour ne plus tomber dans une pareille méprise, de faire le tour du plateau, dût-il arriver à une prodigieuse distance en avant du champ de bataille.

Tout à coup, une voix formidable gronda derrière l'ex-étudiant, et les hennissements rauques d'un cheval, qui lui semblaient comme les rugissements d'un jaguar, vint le glacer de terreur.

Pour fuir plus à l'aise, don Cornelio jeta sa lance loin de lui ; mais les étranges ronflements du cheval, qui martelait le sol de ses quatre pieds dans sa course à outrance, se rapprochaient avec une effrayante rapidité.

— C'est le cheval de l'Apocalypse, bien sûr ! se disait Lanjetas éperdu.

Et le capitaine ne fuyait que plus vite.

Entouré de quelques officiers d'ordonnance, allant et venant autour de lui, Morelos, sa lorgnette à la main, continuait à examiner avec une profonde attention tous les incidents de l'action qui se passait dans la plaine.

Il avait vu le capitaine Lanjetas tourner à cheval le plateau couvert de maïs.

— Eh ! dit-il à l'un de ses officiers, si je ne me trompe, c'est bien le capitaine Lantejas qui galope là-bas.....Que va-t-il faire ? Quelqu'un de ces coups décisifs, imprévus, où il excelle, comme au siège de Cuautla, où, en poussant son cheval entre moi et ce géant espagnol, qui allait me fendre le crâne de sa rapière, il reçut le coup et me sauva. Heureusement que l'arme tourna dans la main du soldat, et que le capitaine frappé du plat de la lame, en fut quitte pour vider les arçons.

— Seigneur général, il y a des malintentionnés qui n'ont pas manqué de prétendre.....que.....que.....

L'officier d'ordonnance s'arrêta sans oser achever.

— Qu'a-t-on prétendu ?

— Que son cheval l'avait emporté, Excellence.

— Ce sont d'odieux propos ! répondit Morelos d'un ton sévère. Du reste, l'envie n'est que la consécration du mérite.

En ce moment, don Cornelio, engagé dans le chemin creux, venait de disparaître aux yeux de Morelos, dont la vue fut frappé de l'officier espagnol, qui par sa fureur allait si fort effrayer le capitaine Lantejas.

— Eh quoi ! s'écria-t-il tout à coup en reconnaissant l'officier, c'est le brave Caldelas qui semble ainsi frappé de vertige ?

C'était Caldelas, en effet, cherchant Regules pour accomplir la menace qu'il avait proférée contre lui.

— Tenez ! que disais-je de don Cornelio ? s'écria Morelos avec joie. Oh ! le beau coup de lance qui vient de jeter par terre le plus redoutable de tous ces ennemis là-bas. La victoire est à nous ! reprit-il. Voyez ! les Espagnols se débandent ; ils lâchent pied, et, tout cela, parce que le plus vaillant de leurs chefs vient d'être tué. Eh bien ! monsieur, ajouta le général, voici qui va fermer la bouche aux détracteurs de don Cornelio. A qui devons-nous cette victoire, si ce n'est à lui ? Eh bien ! vous allez le voir venir, avec sa modestie ordinaire, nous dire qu'il n'a fait que son devoir. S'il vient, du reste, chercher des éloges, il ne trouvera qu'une réprimande : donc Cornelio est trop téméraire.

— Heureux ceux que réprimande ainsi Votre Seigneurie ! dit l'officier.

— Allons, l'affaire est finie ! poursuivit le général mexicain, le siège est levé, les ennemis sont en déroute complète. A Yanguitlan ! puis, de là, nous irons prendre nos quartiers d'hiver à Oajaca.

Morelos remonta sur son cheval, piqua des deux, et les officiers le suivirent.

Tout n'était pas encore terminé cependant, et Galeana s'acharnait sur quelques débris de l'armée espagnole qui résistait toujours.

Resté maître du champ de bataille, du côté où il avait combattu, Trujano cherchait en vain à savoir ce qu'était devenu l'officier qu'il avait expédié pour demander du renfort, et Costal s'inquiétait de ne pas voir revenir don Cornelio.

La situation du capitaine était du reste des plus critiques, à en juger par l'acharnement du cavalier qui le poursuivait ; jamais il ne s'était vu exposé à un plus grand danger qu'en ce moment.

Comme il allait sortir du chemin creux, il sentit derrière lui le souffle ardent du cavalier lancé à sa poursuite, et la tête du cheval, dont les ronflements lui paraissaient à la fois si étranges et si effrayants, se mit presque de niveau avec la tête du sien, et, tout aussitôt, une main le saisit par le collet de son habit.

Lanjetas, arraché en même temps à ses arçons, fut entraîné à la

renverse, et jeté sans cérémonie sur le dos, en travers de la selle de son adversaire.

Don Cornelio vit se lever pour le frapper, un bras armé d'un poignard aigu, étincelant comme l'épée de flamme d'un archange. Il fermait les yeux, croyant toucher à son heure dernière, quand tout à coup le bras s'arrêta, et il entendit une voix s'écrier :

— *Toma!*¹ c'est don Cornelio Lantejas !

Le capitaine ouvrit les yeux, et il reconnut à son tour le robuste officier avec lequel il avait cheminé vers l'hacienda de las Palmas, don Rafael Tres Villas.

Malgré le ressentiment profond du colonel contre celui dont la lance avait tué son ancien compagnon d'armes Caldelas, il y avait quelque chose de si étrangement comique dans l'expression de la figure de Lantejas, tant d'innocence dans son maintien, qu'il sentit sa fureur s'évanouir à l'instant.

Puis une pensée, rapide comme l'éclair, rappela à don Rafael cette journée terrible et délicieuse à la fois où, en se séparant de l'étudiant en théologie, il allait revoir Gertrudis après une longue absence, et recevoir l'aveu d'un amour, hélas ! trop tôt oublié.

Toutes ces causes réunies, le souvenir de la fille de don Mariano surtout, servirent d'égide à don Cornelio.

Un sourire amer se dessina sur les lèvres de don Rafael en pensant que, si ce frère et pâle officier venait de donner la mort au vaillant Caldelas, dont peut-être il n'eût osé soutenir le regard, c'est que l'heure de l'Espagnol était venue.

— Rendez grâces au ciel, lui dit-il, qui vous fait tomber entre les mains d'un homme que d'anciens souvenirs empêchent de venger sur vous la mort du brave Caldelas, le plus brave des chefs espagnols !

— Ah ! le brave Caldelas est mort ! s'écria Lantejas ; serait-il possible ? Mais ce doit être vrai, puisque vous le dites. En tout cas, je lui pardonne, ajouta-t-il dans le trouble de ses sens, et à vous aussi.

— C'est généreux ! reprit don Rafael.

— Plus que vous ne pensez, répondit Lantejas un peu revenu de sa frayeur à la voix de l'ennemi qui lui pardonnait son exploit ; car cet officier et vous m'avez causé une horrible peur. Mais, seigneur don Rafael, je me trouve dans une position bien incommode pour causer.....

— Vous me pardonneriez encore de vous remettre sain et sauf sur vos pieds, reprit le colonel ; qu'il soit fait selon vos désirs.

¹ Tiens !

En disant ces mots, don Rafael laissa glisser doucement don Cornelio sur ses pieds jusqu'à terre.

— Adieu, capitaine, dit le colonel ; je vous quitte avec le regret de n'avoir pas le temps d'apprendre comment il se fait que le très-pacifique étudiant qui semblait avoir puisé l'horreur de l'insurrection dans le mandement de Mgr. de Oajaca soit aujourd'hui transformé en capitaine insurgé.

— J'aurais été bien aise de savoir aussi par quelles vicissitudes le capitaine des dragons de la reine, qui ne me semblait pas voir de bon œil un mandement contre l'insurrection, se trouve aujourd'hui un des ennemis qui lui ont fait le plus de mal. S'il vous plaisait de vous asseoir ici, comme ces paladins qui interrompaient leur duel à mort pour causer sur la grande route, je l'aurais pour plus agréable que de retourner au combat.

Un nuage sombre couvrit les traits de don Rafael en entendant l'allusion faite par Lantejas au changement de ses opinions. Ces deux officiers offraient un exemple frappant de l'impuissance de l'homme à maîtriser le cours de sa vie et à se préserver d'être le jouet des événements. Tous deux en effet servaient, en dépit de leur volonté, la cause qu'ils n'avaient pas choisie.

Des cris de triomphe qui s'élevaient de tous côtés du champ de bataille, mais sans que ni l'un ni l'autre pût deviner quel parti avait la victoire vinrent interrompre leur entretien.

— Ah ! seigneur don Rafael ! s'écria l'ex-étudiant, si nous sommes vaincus, je suis votre prisonnier.

— Si vous êtes vainqueur, je ne suis pas le vôtre, reprit le colonel avec une nuance de dédain qu'il ne put cacher.

Il rassemblait la bride de son cheval en disant ces mots, quand, aux deux extrémités du sentier, apparurent tout à coup des groupes de cavaliers insurgés, et Costal s'écria d'une voix forte :

— Seigneur colonel ! don Cornelio est là... plein de vie...

Au même instant, don Rafael se trouva entouré d'ennemis.

La position du vainqueur de don Cornelio devenait aussi critique que l'était une minute auparavant celle du capitaine. Les pistolets de don Rafael étaient déchargés ; il avait jeté, dans la chaleur de l'action, un tronçon de son épée, qui s'était brisée dans sa main, et la seule arme dont il pût disposer se réduisait au poignard un instant levé sur Lantejas.

Dans ces guerres d'extermination, on faisait le moins de prisonniers possible, et il était rare que, par représailles des cruautés des Espagnols envers les leurs, les prisonniers royalistes fussent épargnés, même après s'être rendus.

Don Rafael s'appêtait donc à vendre chèrement sa vie plutôt

que de tomber entre les mains d'ennemis impitoyables, quand une voix dont le son lui était connu cria au capitaine don Cornelio :

— Accourez donc, capitaine ! le général veut vous complimenter sur la victoire que vous venez de lui donner.

Don Rafael reconnut à l'instant le cavalier qui s'avançait au galop en prononçant ces paroles, et nous ne devons pas cacher que quelque brave qu'il fût, il ne pût se défendre d'éprouver un certain contentement en voyant que l'ennemi qu'il avait devant lui était le colonel Trujano, l'ancien muletier.

Trujano, de son côté, s'était aussi remis promptement l'officier royaliste.

Trop fier cependant pour invoquer le premier d'anciennes relations avec l'un des ennemis vainqueurs qui l'entouraient, avec l'homme dont il avait sauvé la vie en retour de l'immense service qu'il en avait reçu lui-même, don Rafael poussa si impétueusement son cheval dans la direction de celui de Trujano, qu'il l'aurait sans doute culbuté, si une main n'en eût violemment retenu la bride. C'était la main de don Cornelio.

Au risque de se faire écraser sous les pieds des deux chevaux, qui semblaient vouloir se précipiter l'un sur l'autre, don Cornelio, encore tout ému de la générosité du colonel à son égard, s'était élancé comme médiateur entre don Rafael et Trujano.

— Seigneur Trujano ! s'écria le capitaine, je ne sais ce que vous voulez dire en me parlant d'une victoire dont le général m'est redevable ; mais si j'ai droit à quelque récompense, je n'en veux pas d'autre que la vie et la liberté de don Rafael Tres Villas.

— Je n'implore de grâce de personne, interrompit le colonel avec fierté.

— M'accorderez-vous celle de me tendre la main, du moins ? reprit Trujano en présentant cordialement la sienne au colonel.

— Jamais à un vainqueur, répondit le colonel, touché néanmoins, malgré lui, des paroles de son ennemi.

— Il n'y a ici ni vainqueur ni vaincu, dit le colonel Trujano avec ce regard et ce sourire qui lui gagnaient tous les cœurs, lorsque l'austérité religieuse n'en effaçait pas l'expression de loyale douceur ; il n'y a qu'un homme qui se souvient.

— Et un autre qui n'a pas oublié ! s'écria chaleureusement don Rafael en saisissant la main toujours tendue devant lui.

Puis, rapprochant leurs chevaux, les cavaliers échangèrent une cordiale accolade. Trujano saisit cette occasion pour dire tout bas à l'oreille de son ennemi, avec une délicatesse qui toucha plus profondément encore le colonel, dont il ménageait la fierté :

— Partez, vous êtes libre ; seulement, ne faites plus raser la che-

velure des femmes, quiqu'il y en ait une dont le cœur a tressailli d'orgueil en devinant pourquoi le vainqueur d'Aguas Calientes lui envoyait ce terrible et lointain souvenir.

Et il ajouta, en se dégageant de l'étreinte tout à coup convulsive de don Rafael :

— Allez vous constituer prisonnier à l'hacienda de las Palmas seigneur colonel ; le chemin vous est ouvert. Allez-y, croyez-moi.

Alors, comme si c'eut été trop longtemps s'occuper de pensées mondaines, la figure de Trujano reprit son expression habituelle d'ascétique gravité, et, quand les yeux de don Rafael l'interrogèrent ardemment sur le véritable sens de ses quatre derniers mots, le colonel insurgé s'écria :

— Laissez passer le colonel Tres Villas, messieurs, et que tout le monde oublie ce qui vient de se passer.

Il salua profondément de son épée don Rafael, qui, encore tout troublé, ne put que lui adresser un regard empreint d'une vive reconnaissance. Le colonel pressa la main de don Cornelio, et, s'inclinant froidement devant les autres, s'élança au galop hors du chemin creux sans trop savoir où il allait.

Toutefois, quand il fut seul, il ralentit le pas de son cheval. Les dernières paroles de Trujano : " Allez-y, croyez-moi," étaient-elles un signe de l'accueil bienveillant qui l'attendait à las Palmas ? Devait-il s'y arrêter avant de rejoindre le lieutenant Veraegui à l'hacienda del Valle pour entreprendre sa dernière campagne contre Arroyo ?

Cette fois encore l'amour entraînait en lutte avec le devoir. Don Rafael n'eût pas hésité si longtemps à se rendre à l'hacienda del Valle, si une fée bienfaisante eût pu lui faire connaître qu'à cette même heure, et à trente lieues de lui, avait lieu un incident de nature à concilier pour la première fois son devoir avec son amour.

Un messenger, le même qui, quelques jours auparavant, avait ramené le cheval de don Rafael à l'hacienda del Valle, s'y présentait de nouveau, mais cette fois avec un message purement personnel pour don Rafael Tres Villas. Ce fut le lieutenant Veraegui, Catalan assez peu cérémonieux, qui reçut le messenger.

— D'où venez-vous ? lui demanda-t-il.

— De Oajaca.

— Qui vous envoie ?

— Don Mariano Silva.

— Que voulez-vous au colonel ?

— Je ne dois le dire qu'au colonel lui-même.

— Alors, allez le chercher à Huajapam, à moins que vous ne préféreriez attendre son retour ici pendant quelques jours, dit le Catalan.

— J'aime mieux l'aller chercher ; le message que je porte ne souffre pas de retard.

Le messager était donc en marche pour Huajapam à l'instant même où don Rafael s'en éloignait, incertain, comme on vient de le voir, de la direction qu'il devait prendre.

Pendant ce temps d'hésitation, Trujano, de retour sur le champ de bataille jonché de morts et de débris, faisait agenouiller ses hommes pour rendre publiquement des actions de grâces au Dieu des armées qui venait de les délivrer des danger d'un siège si long et si pénible.

Morelos, de son côté, avait également fait prosterner ses troupes, et dont Rafael n'était pas encore assez éloigné pour que la voix des insurgés, qui, de part et d'autre, entonnaient des cantiques et des chants pieux, ne parvint pas jusqu'à lui.

A ces chants lointains qui résonnaient mélancoliquement à ses oreilles, des larmes de tristesse remplirent ses yeux. Se reportant tout à coup aux circonstances qui l'avaient forcé à changer sa ligne de conduite, il pensa que, s'il n'avait pu écouter que ses généreux instincts, et non être entraîné par un terrible devoir, sa voix se fût mêlée des premières à celles qui remerciaient Dieu du triomphe de la cause dont il s'était fait l'irréconciliable ennemi.

Don Rafael repoussa bien vite ces pensées loin de lui, et se résolut à aller à l'hacienda del Valle pour y retremper son âme sur le tombeau de son père.

— Que Dieu protège celui qui fait son devoir ! se dit-il en mettant son cheval au galop pour ne plus entendre ces chants qui amollissaient son cœur par les douloureux souvenirs qu'ils réveillaient en lui.

L. de B.

(A continuer).

ETUDE SUR LE MOYEN-AGE.

(SUITE.)

L'ART AU MOYEN-AGE.

Dans l'aperçu que nous venons de donner de l'état scientifique du moyen-âge, nous n'avons déroulé que la moitié du tableau intellectuel de cette époque. Il faut voir maintenant quelle a été sa vie littéraire et artistique.

On a été tellement habitué à regarder le moyen-âge comme étranger aux lettres, qu'on sera peut-être surpris de m'entendre dire que le treizième siècle, surtout, fut une des plus belles périodes littéraires de l'humanité. « Jamais, dit Ozanam, aucun siècle ne fut salué, à son lever, de plus de voix mélodieuses que le treizième. Les ménestrels d'Angleterre, les *minnesanger* d'Allemagne, les trouvères de France et les troubadours du Midi formaient comme un chœur immense et se renvoyaient des chants lyriques. En même temps le génie épique se révélait dans de vastes compositions. C'étaient des poèmes nationaux, comme ceux du Cid et des Niébélungen, comme les aventures d'Arthur et des chevaliers de la Table Ronde. De l'aveu des critiques, les Niébélungen sont une vaste composition épique, où se décèle un génie puissant de création et qui est remplie de peintures touchantes. Goëthe donne à cette époque germanique une valeur égale à celle de l'Ilyade. C'étaient encore des légendes de saints travaillées avec une complaisance infinie par des imaginations religieuses. C'étaient des récits chevaleresques, des chants d'amour qui étaient accompagnés

de la guitare par des hommes qui, tour à tour, attiraient autour d'eux la foule des places publiques, ou allaient charmer les seigneurs et les nobles dames dans l'isolement des châteaux."

Aussi le génie ne manquait-il ni de popularité ni de gloire. Les noms d'Arnauld Daniel, de Chrétien de Troyes, de Marie de France, de Thibault de Champagne furent célèbres dans les provinces de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc ; ceux de Wolfram d'Eschenbach, de Godefroy de Strasbourg, de Walther de Wogelweide retentissaient, comblés de louanges, des rives du Danube aux bords du Rhin. Plus de deux cents poètes, dont les œuvres sont restées, florissaient dans ce siècle. " Il faut le savoir, dit M. de Montalembert, tous les sujets dignes d'un culte littéraire ont été chantés par ces génies méconnus, et glorifiés par eux devant leurs contemporains. Dieu et le ciel, la nature, l'amour, la gloire, la patrie, les grands hommes, rien n'e leur a échappé. Il n'est pas un secret de l'âme qu'ils n'aient découvert, pas une mine de sentiment qu'ils n'aient exploitée, pas une fibre du cœur humain qu'ils n'aient fortement remuée, pas une corde de cette lyre immortelle dont ils n'aient tiré des accords délicieux."

Il y avait alors, dit M. Guizot, une grande activité intellectuelle. et l'on est étonné en voyant le nombre d'écrits qui attestent l'ardeur et la fécondité de ces âges et qui constituent, même aujourd'hui, une réelle et riche littérature. Il n'est rien de plus beau que le fameux chant du soleil de St. François d'Assise, qu'il composa dans une extase. A peine échappé de son cœur, il va le chanter sur la place publique où le podestât et l'évêque allaient en venir aux mains. Aux accents de cette lyre divine, la haine s'éteint dans les cœurs, les ennemis s'embrassent en pleurant et la concorde renaît, ranimée par la poésie. Enfin il faut nommer ce poète sublime, dont le nom brille à côté de celui d'Homère. Dante, génie surhumain dont l'œuvre est la plus vaste conception poétique qui ait été formée. La *Divine Comédie* est à la poésie ce que la Somme de St Thomas est à la philosophie et à la théologie ; plus on la relit, plus on en admire la magnifique ordonnance et les beautés de détails.

Ce que je viens de vous dire de la poésie du moyen-âge, vous étonne, sans doute ; car tout cela a été méconnu par la critique ignorante de cette littérature mythologique et sensualiste qui régna trop longtemps chez les nations chrétiennes. D'ailleurs, si les œuvres littéraires du moyen-âge n'ont pas joui dans la postérité de la vogue qu'elles eurent dans le temps où elles ont paru, la cause en est due, du moins pour les principales, non au défaut de mérite intrinsèque, mais au changement et à l'imperfection de l'idiôme

dans lequel elles ont été écrites. Les écrivains de ces temps employaient des langues nouvelles dont les formes âpres et grossières ne pouvaient donner à la pensée l'élégante expression d'un idiôme exercé et poli ; langues qui, d'ailleurs, se transformant sans cesse, rendaient les productions d'un siècle inintelligibles au siècle suivant.

A présent, ce que je dois faire remarquer, c'est ce goût pour la poésie, pour tout ce qui charmaient l'imagination, ce qui touchait l'âme, que l'on retrouvait dans toutes les classes de la société. Le Dante, Pétrarque, les autres grands poètes que j'ai nommés ne vivaient point isolés dans leur siècle, dans leurs générations, comme des êtres d'un autre monde. Ce qu'ils possédaient de plus que les autres, c'était l'art et la puissance d'exprimer ce qu'ils sentaient en commun avec leurs contemporains, et de développer avec la clarté, la vigueur et le langage du génie les douces et profondes impressions que la multitude recevait aussi, mais en silence, des mystères de la foi et des charmes de la nature. Jamais les poètes ne furent si populaires et ne reçurent de la foule une si grande sympathie qu'au moyen-âge. Quand Pétrarque vint à Arezzo tous les habitants allèrent au-devant de lui et lui rendirent les plus grands honneurs. L'admiration excitée par Bernardo Accotti était telle que, lorsque le bruit courait qu'il allait réciter des vers, les boutiques se fermaient aussitôt et les hommes les plus instruits accouraient pour l'entendre.

On sait avec quels honneurs étaient accueillis dans les châteaux les troubadours et les ménestrels.

Le titre de poète était alors le plus glorieux et le plus recherché. Oui, du trône jusqu'à la chaumière, il y avait une sympathique tendance à recevoir l'inspiration poétique. Le poète n'eut pu s'écrier alors : "*Odi profanum vulgus, et arceo* ;" le peuple n'était pas profane, il était initié aux mystères sacrés de la poésie ; l'égoïsme cupide, l'impiété froide, n'auraient pas alors glacé les âmes ; les cœurs naïfs étaient ouverts à toutes les émotions, à tous les sentiments, les impressions, les souvenirs, les espérances correspondaient avec les belles créations de la poésie ; le peuple de cet âge était une lyre immense ; la voix du poète, c'était la main habile de l'artiste qui, en touchant les cordes, tirait de toutes des sons d'une touchante harmonie.

Au reste, cet enthousiasme que les poètes excitaient, est la preuve démonstrative de leur talent et de la beauté de leurs œuvres ; pour émouvoir et exalter à un tel degré, il fallait avoir quelque chose de cette inspiration d'en haut, qui s'appelle le génie. Et puis, on écrivait, on chantait alors, pour répondre aux besoins, aux sym-

pathies de la foule, pour redire en nobles accents, ce qui impressionnait fortement les âmes ; l'homme de talent se sentait pressé de donner une expression sublime à une pensée, à un sentiment général. Je doute qu'on ait pu dire de cette époque ce que, il y a quelques années, un savant illustre, Sir Humphrey Davy, a écrit : " Il est peu de personnes, aujourd'hui, qui cultivent les sciences et les lettres avec une vraie dignité ; on ne les suit qu'autant qu'elles sont liées avec le profit."

L'art n'avait pas moins d'éclat que la poésie dans les beaux siècles du moyen-âge. Alors la sculpture était si vivante que, suivant l'expression de M. de Montalembert, elle donnait du cœur à la prière. Assurément, elle ne saurait soutenir un parallèle avec les œuvres du ciseau antique, pour la beauté des formes et la pureté du goût ; mais pour la vie, la force et la variété de l'expression, on ne peut rien voir de mieux que ces innombrables bas-reliefs qui ornent les églises et les tombeaux. On connaît le mot de Michel Ange sur les portes de la cathédrale de Florence : " Elles mériteraient d'être les portes du Paradis." Sans parler de cet art merveilleux de peindre sur verre, dont on admire aujourd'hui les étonnants effets, la peinture nous offre, dans ces siècles, non sans doute pour la perfection du dessin ni peut-être pour les coloris, mais pour la composition et l'inspiration des œuvres qui figurent avec avantage à côté des œuvres des siècles modernes. Elles font la gloire de Giunto de Pise, de Giunto de Sienne, de Giotto et plus tard d'Ange de Fiesole, ce peintre sublime dont on a dit qu'il avait atteint l'idéal de l'art chrétien.

Mais que dire de l'architecture ? Jamais le génie et le bras de l'homme ne furent aussi puissants pour élever la pierre vers le ciel. Rien de plus admirable que cette architecture ogivale qui décora la grande scène du moyen-âge, depuis les montagnes d'Ecosse jusqu'aux mers qui baignent la Sicile. Qu'y a-t-il au monde de comparable à ces cathédrales gigantesques qui semblent vouloir porter au sommet de leurs tours et de leurs flèches l'hommage universel de l'amour et de la foi des chrétiens ; à ces cathédrales de Strasbourg, d'Anvers, d'Amiens, de Chartres, de Salisbury, de Cologne, et une foule d'autres, défiant l'art et la richesse moderne de tenter quelques constructions qui en approchent.

Les cathédrales dites gothiques, voilà le monument du moyen-âge, voilà sa gloire écrite sur la pierre en caractères ineffaçables. Ces merveilles du génie et de la foi ne se décrivent pas, elles se chantent. La plus douce satisfaction dont puisse jouir l'œil humain, c'est d'en contempler une. Voyez d'abord cette façade grave et solennelle ; elle pose à terre, mais c'est pour prendre son essor vers

les régions supérieures. Mille ornements divers en recouvrent la surface ; aiguilles, pinacles, fleurons, guirlandes, statues, bas-reliefs, figures fantastiques, se développant selon les lois d'une symétrie pleine de goût. Bientôt, les ciselures et les broderies deviennent plus délicates ; cette pierre, c'est une dentelle qui semble flotter au souffle des vents. Et, voyez s'élançant au-dessus de l'immense édifice, ces clochers, ces flèches de toutes les hauteurs, de toutes les dimensions, qui luttent d'efforts pour atteindre le ciel. La ligne horizontale, ligne qui longe la terre, génératrice des formes de l'architecture payenne, est entièrement brisée ; à sa place, se dresse la ligne verticale qui tend toujours à monter ; symbole sublime des aspirations de l'humanité vers son divin auteur. Franchissons maintenant le seuil de la basilique. O merveille ! c'est comme une apparition des splendeurs célestes. Les voûtes semblent suspendues en l'air comme une tente magnifique soutenue par les anges ; les colonnes s'élancent avec grâce et s'unissent étroitement en gerbes légères ; les arcades se succèdent dans une perspective enchantée, et l'œil mesure avec étonnement les proportions des nefs qui se perdent dans une profondeur sans limite. L'enceinte est entourée d'un réseau transparent que les illusions de l'optique reculent à l'infini. La lumière glisse sous les courbes des voûtes et se répand dans tout l'édifice, teinte des mille nuances de l'iris en traversant les rosaces et les vitraux de couleur.—Mais il me faut arrêter l'enthousiasme que produit toujours en moi le souvenir de ces merveilles des âges de foi.

Et maintenant, voulez-vous savoir comment s'exécutaient ces travaux prodigieux ? Quand l'œuvre avait été annoncée et que l'Eglise l'avait bénie et encouragée de ses faveurs spirituelles, tous accouraient de toutes parts, de pays éloignés quelquefois, pour venir mettre la main au monument élevé à Dieu et à ses saints. Les voyages et les travaux ne s'entreprenaient que dans de saintes dispositions. On ne partait pas sans s'être réconcilié et maints procès se trouvaient ainsi assoupis. Les pèlerins se nommaient un chef qui distribuait les travaux à chacun. Ces travaux s'exécutaient avec recueillement ; pendant la nuit, on travaillait encore. On plaçait des cierges sur des chariots disposés autour de l'église et l'on veillait en chantant des hymnes et des cantiques. Aussi, plusieurs de ces constructions, qui auraient, ce semble, demandé des siècles, étaient achevées en peu d'années. La dépense de ces édifices était énorme. On a calculé, dit M. Hurter, que celle de l'église de Rheims surpassait les ressources de la France actuelle. Mais un appel était fait à toute la chrétienté pour la construction d'une église, et de toutes parts on se cotisait pour un objet qui paraissait si grand, si

saint, si glorieux à Dieu et aux hommes. Tout ce qui servait à l'ornement des églises était d'une richesse et d'un goût qui excite aujourd'hui l'étonnement ; l'or, l'argent, les pierres précieuses, les étoffes les plus splendides, les mieux travaillées, décoraient les autels, les reliquaires, les châsses, ou servaient aux vêtements ecclésiastiques. Les châsses, surtout, présentent souvent une quantité de figures, une variété d'ornements, une délicatesse d'exécution qui semble porter un défi aux plus habiles artistes de tous les temps et de tous les pays. Les trésors des sacristies, c'est-à-dire la collection des objets précieux servant au culte sont célèbres. Erasme, parlant de l'église de Cantorbéry, dit que Crésus et Midas auraient été des mendiants auprès d'elle. On n'a pas d'idée du nombre de ces splendides églises élevées partout avec magnificence dans le moyen-âge, de ces milliers de monastères, de sanctuaires, de chapelles offrant la plus belle variété de formes.

Les édifices destinés aux usages de la vie civile avaient aussi leur grandeur et leur beauté. Les hôtels de ville, les palais, les châteaux se construisaient avec grâce et majesté. Partout s'élevaient, dans les airs, l'élégante tourelle et le beffroy pyramidal.

L'architecture comptait, en Espagne, plus de soixante et dix mille églises. M. de Châteaubriand, dans ses *Etudes Historiques*, présente un résumé montrant qu'on peut porter à un million huit cent soixante et douze mille le nombre des églises, châteaux, hôpitaux, monastères, qui couvraient alors le sol de la France. "Voilà, ajoute-t-il, un pays bien autrement orné qu'il ne l'est aujourd'hui. Les villes qui ont conservé des édifices nombreux du moyen-âge ont un aspect pittoresque et varié qu'on ne trouve pas dans nos cités modernes. L'architecture religieuse, civile et militaire, dit encore M. de Châteaubriand, pyramidait et attirait au loin les yeux, tandis que notre architecture moderne est plate et nivelée comme les rangs de notre état social. Maintenant, nous bâtissons des bazars, des bourses et des cafés, et nous ne savons élever que de petits tombeaux. Dans quelques siècles, quand la postérité comparera notre époque à celle du moyen-âge, de quel côté seront les plus belles œuvres, les plus grands souvenirs ?"

J'observerai qu'une époque qui a élevé des monuments tels que ceux dont je viens de parler, devait vivre d'une forte vie intellectuelle. Les magnifiques proportions des églises prouvent une science avancée, et toutes les œuvres de l'art qui les décorent, une imagination vive et surtout un goût d'une admirable délicatesse. Mais une faculté de l'esprit ne se développe guère sans que les autres ne s'exercent. La connaissance d'une vérité conduit à

beaucoup d'autres notions. Un rayon lumineux qui perce l'obscurité fait bientôt découvrir le soleil.

Ces reflets si beaux de lumière que nous voyons resplendir sur les monuments du moyen-âge indiquent que le soleil intellectuel brillait alors d'un vif éclat sur la société. Avec les lumières que la science avait répandues et ce sentiment du vrai beau, du beau moral, que tant de belles œuvres avaient manifesté et qui éclairait le monde de rayons de plus en plus vifs, la civilisation était entrée dans une voie large où elle s'avavançait à grands pas vers le perfectionnement auquel elle doit tendre, et dont elle se serait rapprochée de plus près qu'elle ne l'a fait, si elle eut toujours été guidée par les principes qui dominaient alors la société. Y avait-il besoin que ces Grecs lâches et efféminés, qui n'avaient pu se défendre contre la puissance ottomane, se repandissent en Europe avec ce goût de l'antiquité qui n'avait servi qu'à les rendre esclaves, et à leur ôter toute force morale ? Y avait-il besoin de cet événement si mal appelé la Renaissance des lettres, qui amena le paganisme partout ; dans la littérature, par l'étude exclusive des auteurs grecs et latins, et l'oubli de tout ce qu'avait produit le christianisme et de toutes les traditions nationales ; dans l'art, par le culte de la mythologie et le sensualisme qui ne cherche que la beauté matérielle ; dans la morale, par l'affreux débordement des mœurs payennes qui signale la fin du quinzième siècle et le seizième ; dans la religion enfin, par le scepticisme des sophistes antiques qui disposa à rejeter le principe d'autorité et brisa l'unité de la société chrétienne.

Non, non, l'élan était donné, il n'y avait qu'à suivre l'impulsion reçue : on aurait eu une civilisation toute chrétienne, élevant la société à une hauteur que malheureusement elle n'a pas atteinte, parce qu'elle n'a pas toujours su marcher à la suite de la croix, qui a été appelée avec tant de justice l'Etendard de la civilisation.

J. S. RAYMOND, Ptre.

(A continuer).

UNE QUESTION DE MARIAGE.

Superior Court, Montreal, N° 902. John Connolly, Plaintiff, vs. Julia Woolrich, Defendant, and Thomas R. Johnson & al., Executors and Defendants *par Reprise d'instance*.—Present : The Hon. Mr. Justice Monk. Printed by the Montreal Printing and Publishing Company. Brochure in-8 de 86 p.

On nous a donné communication d'une brochure contenant les remarques de l'honorable Juge Monk en rendant jugement dans la cause de John Connolly vs. Julia Woolrich. Cette action, dans laquelle il s'agit de la validité d'un mariage, soulève des questions importantes de droit ecclésiastique, de droit international et de droit civil. Les affaires matrimoniales ont toujours le pouvoir d'exciter un vif intérêt, à cause des résultats importants qu'elles entraînent sur les biens et sur les personnes; celle que nous nous proposons d'examiner n'a pas été dépourvue de ce succès ordinaire. Hâtons-nous d'ajouter que l'opinion publique, profondément intéressée dans le sujet de ce procès, a été satisfaite du jugement qui a été rendu, parce qu'il repose sur les considérations les plus hautes et les plus justes du droit. On a, sans doute, regretté pour les personnes qui y sont concernées, les conséquences fâcheuses d'un jugement qui, s'il ne compromet pas leur caractère et leur bonne foi, détruit cependant une position et un état personnel, *status*, qui semblaient s'appuyer sur les bases les plus solides. Mais, tout en se livrant à ce sentiment honorable pour ceux qui ont su l'exciter, on a aussi admiré l'indépendance de la Cour, la puissance de la loi, qui trouve dans son sein des considérations assez fortes pour refuser à la haute dame, soutenue et entourée de l'estime d'une foule d'amis puissants, du prestige d'une naissance distinguée

et de l'influence d'une grande fortune, le titre d'épouse légitime, et pour donner cette qualité glorieuse à une pauvre indienne, sans protection, sans autorité, venue des parties les plus reculées de l'Amérique du Nord. Cette équitable distribution de la justice indienne, dans un pays, le respect du droit, et elle produit un résultat toujours désirable, celui de donner au peuple confiance dans ses juges et dans ses tribunaux.

Nous avons cru la cause dont il s'agit assez importante pour mériter, dans ce recueil, une étude spéciale qui nous permettra d'indiquer sommairement les considérations légales sur lesquelles repose le jugement prononcé par le juge Monk.

Feu William Connolly, le père du demandeur en cette cause, naquit à Lachine, vers l'année 1786. Il était catholique et il passa ses premières années en Bas-Canada. En 1801, il entra au service de la Compagnie du Nord-Ouest, et, en 1802, il fut envoyé à la Rivière-aux-Rats, dans le pays d'Athabaska, situé à environ 2000 milles de *York Factory*, et à plus de 1200 de la Rivière Rouge. En 1803, étant âgé de dix-sept ans, il épousa, suivant les coutumes du pays où il se trouvait, la fille d'un chef de la nation des *Cree*, nommée *Susanne Pas-de-nom*. Ces sauvages *Cree* occupent un territoire situé sur la rivière Elk ou Athabaska, près du lac du même nom, à environ 300 milles des Montagnes Rocheuses. Leurs usages concernant le mariage sont extrêmement primitifs, et les cérémonies dont ils accompagnent cet acte sont tout ce qu'il y a de plus simple, conformes, du reste, à celles de la plupart des nations voisines. Le prétendant offre des présents au père de la jeune fille qu'il recherche, et si les présents paraissent suffisants, le père accorde sa fille en mariage. Quelquefois le goût de celle-ci est consulté ; mais, dans tous les cas, le mariage ressemble beaucoup à une vente par laquelle le père cède sa fille pour valeur reçue. C'est ainsi que William Connolly se maria avec *Susanne Pas-de-Nom* ; il avait dix-sept ans, elle en avait quinze. Quoique catholique, il paraît qu'il lui fut impossible de contracter mariage d'une manière plus solennelle ; il n'y avait, à cette époque, dans ces lointaines contrées, ni prêtres, ni missionnaires pour les marier. Il dut donc se conformer aux circonstances dans lesquelles il se trouvait placé et suivre les usages du pays. C'est ce qu'il fit.

Depuis la date de son mariage, en 1803, jusqu'en 1831, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt-huit ans, William Connolly ne cessa de cohabiter avec *Susanne* dans les différents postes où le poussèrent ses fonctions de traiteur ; partout, il la considéra et la présenta comme sa femme légitime, non-seulement auprès des sauvages, mais aussi auprès des employés et des bourgeois de la Compagnie

de la Baie d'Hudson. Il en eut une nombreuse famille, huit ou dix enfants, qu'il reconnut et traita toujours comme ses enfants légitimes. Il en fit baptiser quelques-uns à St. Eustache, près de Montréal, par un prêtre catholique, M. l'abbé Turcotte ;¹ dans cette circonstance il dit qu'ils étaient ses enfants légitimes, issus de son mariage avec Susanne, sa propre femme. En 1831, William Connolly, devenu membre du Conseil de la Baie d'Hudson et ayant réalisé une fortune assez considérable, laissa les pays sauvages où il était depuis 1802, et vint en Canada avec sa femme et ses enfants. Il alla d'abord résider avec eux à St. Eustache, où deux de ses filles furent baptisées, comme nous venons de le dire. Dans cette localité, William Connolly présenta Susanne comme sa femme légitime ; elle fut connue invariablement sous le nom de Madame Connolly, et fréquenta familièrement en cette qualité les meilleures maisons du village. Après être demeuré quatre ou cinq mois à St. Eustache, il vint à Montréal avec sa famille.

Le 16 mai 1832, sans en avoir parlé à Susanne, à ce qu'il paraît, il épousa sa cousine Julia Woolrich, personne d'une grande distinction et liée à d'excellentes familles. Ce mariage fut célébré à l'Assomption, par M. l'abbé Frs. Labelle. Susanne était à Montréal le jour que ce mariage eut lieu ; lorsqu'elle l'apprit, elle en fut vivement affectée, mais elle ne fit aucune démarche, soit pour faire reconnaître son mariage et prononcer la légitimité de ses enfants, soit pour faire annuler l'union contractée avec Julia Woolrich. Doit-on voir, dans cette passive soumission aux événements qui la frappaient, un trait du caractère indolent des sauvages, un résultat de la complète ignorance dans laquelle gisait cette pauvre indienne sur les lois et les exigences d'un pays civilisé, ou enfin une reconnaissance du droit que pouvait avoir son mari de la répudier, suivant les usages de la nation chez laquelle il l'avait prise pour sa femme, c'est ce que le tribunal ne pouvait pas décider. Il nous est permis, cependant, de penser que ces trois motifs ont pu engager Susanne à adopter la conduite soumise et paisible qu'elle n'a cessé

¹ L'extrait de baptême de l'un de ces enfants possède pour moi un intérêt personnel, qui m'engage à le reproduire ici :

" Extrait du registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures, faits dans la paroisse de St. Eustache de la Rivière du Chêne, pour l'année 1831.

" Le 16 décembre 1831, par nous vicaire soussigné a été baptisé Marguerite âgée de dix-huit mois fille de Guillaume Connolly et de Suzanne Sauvagesse descendue des pays hauts et demeurante actuellement en cette paroisse, parrain Antoine de Bellefeuille, Ecuyer, seigneur, etc. etc., marraine Dame Marguerite MacGillis qui ont signé avec nous, ainsi que le père."

(Signé) MARGUERITE DE BELLEFEUILLE,
 " E. A. LEF. de BELLEFEUILLE,
 " WILLIAM CONNOLLY,
 " J. M. TURCOTTE, P^{re}."

(Note de l'auteur.)

de tenir : non-seulement elle ne réclama pas, ni en sa faveur, ni en faveur de ses enfants, contre l'acte que venait d'accomplir son mari ; mais elle accepta des secours de Julia Woolrich, devenue Madame Connolly, et enfin sembla, comme les défenseurs l'ont prétendu pour faire repousser l'action de John Connolly, reconnaître le second mariage de son ci-devant époux, et lui accorder le caractère de validité. Comme le juge l'a remarqué, cet acquiescement ne peut nullement affecter soit le mariage de Susanne et la légitimité de ses enfants, soit celui de Julia Woolrich.

Disons, en passant, qu'après ces derniers événements, Susanne fut envoyée à la Rivière-Rouge, et là entretenue dans un couvent jusqu'à sa mort arrivée en 1862, d'abord par William Connolly, et après le décès de ce dernier, en 1849, par Julia Woolrich. Cette dernière, après avoir donné le jour à deux enfants, mourut en 1865, faisant par son testament des legs peu considérables à Susanne et à ses enfants.

Tels sont les faits de la cause. La question de droit soumise à l'attention de la cour en ressort naturellement : lequel des deux mariages est valide ? Est-ce le mariage contracté avec Susanne Pas-de-Nom, ou bien l'union célébrée avec Julia Woolrich ?

Ils est certaines conditions importantes qui règlent la validité des mariages ; ces conditions regardent soit la célébration du mariage, soit la qualité et le caractère des personnes qui se marient. Apprécions à ce double point de vue le mariage de William Connolly.

Le mariage doit être célébré par un fonctionnaire compétent. Il n'y avait pas de tel fonctionnaire dans le lieu où se trouvait Connolly ; faut-il en conclure qu'il lui était impossible de s'y marier ? assurément non, et voici comment il pouvait le faire.

L'Eglise enseigne que le mariage est un sacrement auquel le prêtre assiste, non pas en qualité de ministre, suivant l'avis des meilleurs auteurs, mais seulement en qualité de témoin ; témoin important, si vous voulez, mais témoin qui n'est pas essentiel, puisque l'on peut dans certaines circonstances contracter un mariage valide hors de sa présence. Les parties sont elles-mêmes les ministres du sacrement ; la matière, c'est le consentement mutuel qu'elles se donnent, le contrat naturel qu'elles forment par ce consentement. C'est un principe qu'il ne peut pas y avoir de mariage entre chrétiens sans qu'en même temps le sacrement ne soit reçu.¹ Ce qu'il y a d'essentiel au mariage, quant à la célébration, c'est donc le consentement des parties, et un consentement qu'on puisse prouver. Aussi, dans les lieux où le concile de Trente n'a pas été publié,

¹ Art. 73 du *Syllabus*.

le mariage peut être valide sans la présence du propre curé; or, dans le pays d'Athabaska, le concile de Trente n'avait pas été publié, on pouvait donc y contracter un mariage valide, sans le concours d'un prêtre autorisé, et par le simple consentement des parties. Mais quelles personnes pouvaient se marier de cette manière à Athabaska? Étaient-ce indifféremment tous ceux qui se trouvaient dans ce pays, même ceux qui ne faisaient qu'y passer, attirés par la chasse ou la pêche? Non, c'étaient ceux qui y avaient un domicile. Or, le domicile, pour ce qui concerne le mariage, est de deux espèces: il y a le domicile de droit et le domicile de fait.¹ Le domicile de droit est celui où une personne a d'abord demeuré, et qu'elle a laissé temporairement avec l'intention d'y retourner. Le domicile de fait est celui où une personne réside actuellement, depuis au moins six mois, mais *sine animo manendi*. Une personne peut se marier dans l'un ou l'autre. Pour ce qui concerne Connolly, son domicile de fait était dans les régions glacées où il faisait la traite avec les sauvages; son domicile de droit était le Bas-Canada, où il était né, où il conserva toujours le désir et l'intention de revenir et où il revint, en effet, après de longues années d'exil, jouir de la fortune acquise au prix de tant de travaux et de tant de misères. Il pouvait donc indifféremment se marier soit en Bas-Canada, soit en Athabaska. Ce fut dans ce dernier pays qu'il se maria, après y avoir fait un an de séjour.

Cependant, pour que ce mariage soit valide, une autre condition est encore requise: il faut qu'il ait été contracté suivant les lois du pays dans lequel a eu lieu la célébration; ou, dans le cas d'absence de lois positives, suivant les usages de la nation.

C'est la doctrine qui proclamait en 1858, Sir L. H. Lafontaine: "Le contrat de mariage, disait-il, est du droit des gens, et on doit l'admettre lorsqu'il est célébré suivant l'usage du lieu où il est célébré; c'est ainsi qu'on admet les mariages fait chez les sauvages quoique dépourvu des formalités prescrites par nos lois."

Il importe donc de savoir quelles étaient les lois qui régissaient le territoire d'Athabaska, à l'époque où William Connolly alla s'y établir. Étaient-ce les lois françaises, ou les lois anglaises? Le concile de Trente, au moins, y avait-il été publié?

Il n'y a pas de doute que le territoire de la Baie d'Hudson est soumis au droit commun anglais; mais le pays d'Athabaska, et particulièrement la *Rivière-aux-Rats*, sont-ils situés dans les limites de ce territoire? D'après les recherches assez étendues faites par M. le juge Monk, il semblerait que non. Les lettres-patentes de

¹ Merlin, Rép. V° Domicile § IX N° I.

Charles II, octroyées à la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1670, ne paraissent avoir donné à cette puissante société que les contrées baignées par cette baie, ou par les rivières qui s'y déchargent, aussi haut qu'elles sont navigables. Athabaska ne se trouve pas inclus dans ces limites ; conséquemment, le droit anglais n'a pas pu y être introduit. De plus, ce pays appartenait en 1670 à la couronne de France ; des voyageurs français l'avaient exploré en partie, ils y avaient fait la traite, peut-être même quelques établissements ; enfin ils en avaient pris possession par droit de première occupation. Charles II n'avait donc pas pu le céder par sa charte à la Compagnie de la Baie d'Hudson. La cour ne conserve aucun doute que cette contrée était soumise à la domination des Français. Ceux-ci y introduisirent quelques-unes de leurs lois ; mais ils n'y apportèrent pas un code complet. Les usages du pays continuèrent d'y subsister ; et, particulièrement, leurs coutumes sur le mariage ne furent pas changées. Cent ans plus tard, en 1763, fut signé le traité de Versailles, par lequel la France céda à l'Angleterre toutes ses possessions sur le continent américain. Le pays d'Athabaska, s'il appartenait jamais à la monarchie française, passa alors sous la domination des Anglais. Ceux-ci auraient pu, sans aucun doute, y introduire leur droit commun ; mais ils ne le firent pas. La proclamation royale du 7 octobre 1763 ne contient rien à cet effet. Tel est le point de vue adopté par le juge Monk. "*These countries, dit-il, were in the occupation of the French, and no change could take place in their laws, or in the Indian usages, except by the express will of the conqueror.*"

Le tribunal a ici appliqué ce principe de droit public, que les lois d'un pays conquis ou cédé ne sont pas nécessairement modifiées et remplacées par les lois des conquérants, simplement en vertu de la conquête. La conquête ou la cession ne change pas, par elle-même, les lois du peuple vaincu ; elle donne seulement au peuple vainqueur le pouvoir de les changer. Tant que celui-ci n'a pas introduit, par un acte impératif et une manifestation publique de sa volonté, sa propre législation, les anciennes lois continuent d'être en vigueur. C'est ce qui eut lieu dans le pays d'Athabaska : les quelques lois françaises introduites isolément par les premiers conquérants, les usages et les coutumes plus nombreuses de la nation aborigène demeurèrent donc en force ; et particulièrement leurs lois concernant le mariage. "*Their laws of marriage, dit le juge Monk, existed and exist under the sanction and protection of the crown of England, and Mr. Connolly might bind himself as well by that law, as by the common law of England.*"

Voilà donc un point établi : il n'y avait pas, dans le pays où

William Connolly épousa Susanne Pas-de-Nom, d'autre code matrimonial que les usages primitifs et les simples coutumes de la nation barbare qui l'habitait.

Les avocats du demandeur et le tribunal semblent avoir attaché relativement peu d'importance à cette partie de la discussion, qui nous paraît, pourtant, être la question capitale de toutes celles soulevées dans cette cause célèbre. L'avocat de Julia Woolrich, au contraire, a bien compris de quelle importance il était pour sa cliente, d'établir que le droit anglais sur le mariage était en vigueur au lieu où William Connolly épousa la fille indienne; il n'y a pas réussi, parce que la chose était impossible. S'il eut pu établir que le droit commun anglais était en force à Athabaska, il lui aurait été aisé aussi de montrer que Connolly n'avait pas observé les formalités voulues par ces lois, et que, par conséquent, son prétendu mariage n'avait aucune qualité légale, et n'était au fond qu'un honteux concubinage prolongé pendant vingt-huit ou trente ans, mais incapable de donner un caractère de légitimité soit à Susanne, soit à ses enfants. Le principe qui doit régler la validité des mariages contractés à l'étranger, sans fraude, est maintenant parfaitement établi et universellement admis: ces mariages sont valides lorsqu'ils sont contractés conformément aux usages du pays où se trouvent les parties. C'est la loi du lieu du contrat, *lex loci contractus*, qui gouverne dans ce cas. "*Validity of marriage depends upon the LEX LOCI of place of solemnization,*" dit un auteur anglais. "Les enfants, remarque Merlin, qu'une femme sauvage aurait eu d'un sauvage dans un pays où il n'y avait point de lois établies, seraient regardés comme légitimes, même parmi nous." Il suit de ces principes que William Connolly n'ayant pas observé les exigences des lois anglaises, son mariage aurait été nul, si celles-ci eussent été en force au pays d'Athabaska. Nous avons fait voir qu'elles étaient inconnues dans cette contrée. Donc ce mariage peut être valide sans que les lois anglaises aient été observées.

Ainsi, il ressort de ces réflexions que tout le code matrimonial du pays d'Athabaska se réduisait, en 1802, à quelques usages extrêmement simples, que William Connolly observa en épousant Susanne Pas-de-Nom. Il n'y avait pas de prêtre pour recevoir leur consentement; ils durent donc se le donner mutuellement devant les chefs de la nation et devant leurs amis, se prenant l'un l'autre pour mari et femme et se promettant une inviolable fidélité. Nous trouvons dans ces primitives cérémonies tout ce qui est essentiel au mariage. Ce mariage est donc valide, à moins qu'il n'existe des empêchements, soit dans la personne de la femme, soit dans celle du mari. C'est ce qu'on a essayé de faire voir. On en a allégué

plusieurs ; quelques-unes de ces objections se réfutent d'elles-mêmes, d'autres paraissent plus sérieuses, et méritent d'attirer l'attention du lecteur.

On a d'abord dit qu'il y avait entre William Connolly et sa première femme empêchement de disparité de culte ; Connolly, en effet, était catholique, Susanne, au contraire, était infidèle. Voici comment le juge Monk répond à cette objection :

*“ In deciding this point, I think I may take it for granted, and it will be admitted at once, that the difference of religion or of race, the fact of one party being a christian and the other pagan, cannot materially, if at all, affect the question. These parties were under the circumstances sui juris and they could, even according to the defendants view of the case, have been legally married by proper authority. I am not aware of any english law which prevents a British subject from marrying an infidel, or which would render his marriage with a pagan illegal. If this be a marriage at all, it is quite true that it was a marriage without the intervention of any civil authority, and without any religious or ecclesiastical sanction. The Court has to decide with it as a matter of consent, an agreement to be husband and wife, followed by concubitus and long cohabitation and general repute.”*¹

Les lois ecclésiastiques sont plus sévères que ne semble l'être ici M. le juge Monk. “ La différence de religion, dit Mgr. Gousset² est un empêchement dirimant entre les chrétiens et les infidèles. Celui qui est baptisé ne peut épouser valablement un païen, un mahométan, un juif.” Louis XIV, par son édit du mois de novembre 1680, qui n'a pas été enrégistré au Conseil Supérieur de Québec, frappa de nullité les mariages contractés avec des hérétiques ; nous ne connaissons aucune loi civile qui prohibe les mariages avec les infidèles. Il n'y avait donc rien dans nos lois pour faire de la diversité de culte un empêchement dirimant de mariage ; et si une telle loi eut existé, la liberté des cultes introduite dans ce pays par le droit public anglais, n'en aurait-elle pas rendu l'exécution impossible ? C'est ce que nous devons croire ; aussi notre *Code Civil* n'a pas mentionné la disparité de culte parmi les empêchements dirimants de mariage. Du reste, le premier mariage de Connolly contracté dans un pays barbare, suivant les coutumes du lieu, ne peut être soumis à toutes les dispositions des législations positives. Pourvu que le droit naturel ait été observé, nous devons être satisfaits.

L'avocat de Julia Woolrich continue ses objections. Vous vous

¹ Page 64.

² *Th. Morale*, t. II, No. 825.

appuyez, dit-il, pour proclamer la légitimité du mariage contracté avec la femme indienne, sur le fait qu'il a été contracté suivant les usages et les coutumes des nations sauvages. C'est bien, je consens à l'admettre avec vous, à condition que nous observions ces usages jusqu'au bout. Or la nation des Crees et les peuples voisins accordent aux maris le droit de répudier leurs femmes et d'en prendre d'autres. Donc, si vous voulez être logique, accordez aussi à Connolly, qui s'est marié suivant ces usages et ces coutumes, le droit de répudier la femme qu'il a prise soumise à ces lois. Ce mariage tire sa validité des usages sauvages ; il doit continuer à être régi par les mêmes règles. La femme, ajoute-on, ne saurait s'en plaindre, ni en être étonné ; ces divorces s'opèrent habituellement dans son pays, elle s'est marié d'après les coutumes de son pays ; en se mariant, elle a prévu la possibilité d'être un jour répudiée et elle a dû admettre alors que ce ne serait aucunement violer ses droits d'épouse.

Cette objection soulève une question de droit et une question de fait, qui toutes deux sont équitablement vidées par le tribunal. Par la question de fait, nous devons rechercher si l'usage du divorce est aussi général qu'on le prétend dans la nation des Crees. La question de droit nous fera examiner si l'usage qu'on invoque, dans le cas même où il serait aussi répandu qu'on le prétend, n'est pas un abus, une violation du droit naturel sur le mariage, incapable de changer la nature intime de ce lien sacré, incapable surtout de le rompre quand il a été une fois légitimement contracté suivant les principes du droit naturel.

L'enquête de la cause a porté en partie sur cet usage du divorce qu'invoque l'avocat de Julia Woolrich. Les témoins les plus sérieux n'ont pas hésité à dire que le mariage contracté suivant les simples formalités indiquées plus haut, était considéré parmi les nations sauvages comme établissant un lien réel et durable, qui était ordinairement respecté.

" *The marriage according to the custom above described*, dit un témoin, M. Herriott, qui a vécu trente ans dans ces régions, *was considered a marriage for life. I considered it so. I know hundreds of people living and dying with the woman they took in that way and without other formalities.*" Un autre témoin, Amable Dupras, remarque, après avoir décrit les usages touchant le mariage : " Un homme qui était marié comme cela, était regardé comme étant bien marié, et le mariage était regardé comme les mariages d'ici."

Il résulte de cette preuve que dans les pays où Connolly épousa Susanne, le divorce n'était pas aussi général qu'on l'a prétendu. Les cas isolés qu'on peut citer, indiquent seulement la démoralisation

de quelques individus, mais non pas une coutume nationale. Du reste, on comprend facilement, sans qu'il nous soit nécessaire d'appuyer sur ce point, que quand même on prouverait que le divorce était d'un usage fréquent dans la nation des Crees, il n'en pourrait pas résulter cependant une loi capable de modifier ce principe, que le mariage validement contracté est indissoluble. Un tel usage, s'il existait, ne serait qu'un coupable abus incapable de rompre le lien matrimonial, incapable de modifier soit les droits, soit les devoirs des époux.

Comment, s'écrie l'avocat de Julia Woolrich, vous admettez comme valide et comme indissoluble un mariage dont la célébration n'est prouvé d'aucune manière, ni par registres, ni même par témoins!—A cette objection, le tribunal a répondu que la possession d'état suffit pour établir la preuve du mariage, et c'est là un principe de droit incontestable. Connolly a toujours dit, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, qu'il était marié avec Susanne, que celle-ci était *sa femme, sa propre femme*, suivant l'expression qu'il employa en faisant cet aveu à M. l'abbé Turcotte, appelé à baptiser ses enfants; il a toujours reconnu les enfants qu'elle lui a donnés comme ses enfants légitimes, il n'a cessé de leur porter l'intérêt qu'un bon père attache aux progrès et à l'éducation d'un enfant qu'il aime. On cite de M. Connolly une lettre qui indique bien les sentiments qui l'ont toujours animé à l'égard de sa famille.

“ Le rapport que vous me donnez de John, écrivait-il à M. Reeves le 7 août 1817, est très-satisfaisant. Je suis tout-à-fait fier du petit et je prie Dieu de ne pas permettre qu'il détruise les espérances que je forme sur lui; quelle obligation ne vous ai-je pas, à vous ainsi qu'à votre digne tante, de vos soins et de votre attention pour mon enfant!” etc.

Quoi de plus formel; quel langage plus clair et en même temps plus affectueux peut-on exiger d'un père qui parle de son fils et qui s'intéresse avec sollicitude à ses progrès. Lorsque le magistrat, chargé de prononcer sur l'honneur des personnes, rencontre de telles déclarations, il peut se proclamer satisfait, car, comme le dit Toullier,¹ “ deux personnes qui ont toujours vécu publiquement comme mari et femme, et qui ont passé pour tels, sans contradiction, ont la possession d'état de mari et de femme;” et les faits principaux nécessaires pour établir la légitimité d'un enfant, sont que l'individu a toujours porté le nom de son père, et que le père l'a traité comme son enfant, et a pourvu

en cette qualité à son éducation, à son entretien, à son établissement. ¹ Toutes ces conditions se retrouvent chez Connolly ; elles suffisent pour faire présumer un mariage, sans qu'il soit nécessaire de produire des preuves juridiques de sa célébration.

Nous ne pouvons pas entrer dans la discussion de toutes les questions traitées par le tribunal ; nous avons indiqué les principales. Celles qui restent sont, ou d'un caractère technique et ne sauraient intéresser la majorité de nos lecteurs, ou peu importantes de leur nature ; ou bien, enfin, les objections qu'elles dirigent contre la doctrine du tribunal trouvent leur solution dans celles que nous avons reproduites et réfutées dans cette étude.

Il résulte donc des faits et des considérations que nous venons de rappeler, que William Connolly, en se conformant aux usages simples et primitifs du peuple au milieu duquel il se trouvait, a contracté un mariage valide, contre lequel ne militait aucun empêchement, et auquel la volonté ou le consentement des parties ne pouvait mettre un terme, parce que tout mariage légitimement contracté est indissoluble. Conséquemment, les enfants qu'il a eus de sa première femme sont légitimes, et son second mariage avec Julia Woolrich, quoique contracté avec toute la solennité exigée par l'église catholique, est nul de plein droit, à cause de l'empêchement dirimant produit par le mariage préexistant. Ce sont aussi les conclusions adoptées par l'Hon. juge Monk, qui, dans les développements auxquels il s'est livré pour fortifier son opinion, a traité plusieurs questions historiques, philosophiques et légales avec une grande sûreté de jugement, une science considérable, et même, quelquefois, avec une distinction peu ordinaire dans les idées et dans le style. Nous ne saurions mieux clore cette étude qu'en reproduisant une page de ses remarques, qui donnera au lecteur une juste idée des qualités que nous venons de signaler.

“ Il reste au tribunal peu de chose à dire sur cette partie de la cause, si ce n'est de déclarer que, suivant la manière dont je suis tenu d'envisager les faits et la loi, il existait un mariage légal entre feu William Connolly et la femme indienne. La preuve de ce mariage résulte de ses propres déclarations, si souvent et si solennellement répétées, qu'il l'avait épousée conformément aux usages de sa nation ; elle résulte d'une possession d'état de vingt-huit ans prouvée d'une manière concluante, d'une reconnaissance publique et d'une cohabitation prolongée comme mari et femme ; de ce qu'il a donné son nom à sa femme, à ses enfants, fruits de son union ; et enfin des soins et de l'éducation qu'il a procurés à ses

¹ Id., No. 869.

enfants. Il est en dehors de tout doute, de toute question, de toute controverse, que dans le Nord-Ouest, parmi les Crees, parmi les autres tribus indiennes, parmi les Européens stationnés aux postes et aux établissements de la Baie d'Hudson, cette union, contractée sous de telles circonstances, maintenue pendant de si longues années, remarquable par une inviolable fidélité et un dévouement si inaltérable de part et d'autre, et rendue plus sacrée par la naissance et l'éducation d'une nombreuse famille ; cette union, dis-je, aurait été considérée comme étant un mariage légal ; elle était légale là où elle avait été contractée, et ce tribunal peut-il, après que Connolly a ramené sa femme et ses enfants en Canada, après qu'il l'a reconnue ici comme son épouse légitime, et qu'il l'a présentée comme telle au prêtre qui a baptisé ses enfants, aux personnes qu'il visitait, peut-il prononcer cette union illégale, nulle et de nul effet ? Puis-je déclarer que ce mariage, contracté et continué dans de telles circonstances, n'est qu'un concubinage, et flétrir du titre de bâtarde toute une postérité, parce que M. Connolly a exercé son privilège sauvage de répudier sa femme et d'en épouser une autre, et qu'il a attendu, pour exercer ce droit, qu'il fut arrivé en Canada, où, heureusement pour la société, il n'existe aucun tel privilège ? Je ne le pense pas. Il n'y aurait dans un semblable jugement ni loi, ni justice, ni bon sens, ni moralité. Du reste, le tribunal lui-même pourrait rendre témoignage au caractère élevé, à l'esprit cultivé et aux vertus de la femme honorable dont le nom occupe une place si proéminente dans cette malheureuse cause. Elle passa auprès du plus grand nombre comme l'épouse légitime et respectée de William Connolly ; c'est ainsi qu'on la considéra. Elle fut estimée et aimée par ceux qui la connurent le mieux ; mais voici que tout-à-coup au-delà et derrière tout cet échafaudage, apparaissent d'autres réclamations et d'autres intérêts. Les descendants ignorés et méprisés de William Connolly et de sa femme indienne se présentent, après de longues années d'oubli, pour venger la mémoire et l'honneur de leur mère, et revendiquer leurs droits de légitimité. La loi est de leur côté. Je suis appelé à l'administrer, et je suis forcé de conclure que le mariage avec la femme Cree est légal, je suis obligé de le reconnaître comme tel, et de déclarer que le second mariage est d'une nullité absolue." ¹

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

¹ P. 77 et 78.—Les avocats dans cette cause intéressante étaient MM. Perkins et Stevens, pour le demandeur, et Cross et Lunn pour les défendeurs par reprise d'instance. Ces derniers ont interjeté appel du jugement rendu par le juge Monk ; il n'y a pas encore eu de décision sur cet appel.—*Note de l'auteur.*

LE REGIMENT DES MONTAGNARDS ECOSSAIS

(*Fraser's Highlanders, 78e Ross-shire Buffs*)

DEVANT QUÉBEC EN 1759. ¹

Le retour à Québec, le 21 juillet dernier, du célèbre corps des *Fraser's Highlanders*, qui prodigua son sang pour assurer la suprématie de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, pendant la guerre de 1759, doit nécessairement évoquer quelques souvenirs. Une courte esquisse des exploits de ce régiment durant cette époque, sera propre, nous le pensons, à intéresser non seulement ce régiment, mais aussi le public en général.

Le 78^e régiment, formé originairement en 1757, ² fut licencié

¹ La partie de cette notice historique qui a été publiée dernièrement dans le *Morning Chronicle*, de Québec, a été traduite par M. B. A. Testard de Montigny.—*Note de la direction.*

² Liste des officiers des *Fraser's Highlanders* dont les commissions datent du 5 janvier 1757 :

Le lieut.-col. commandant, Hon. Simon Fraser, mort lieut.-gén. en 1782.

Majors.—James Clephane, John Campbell, de Dunoan, depuis lieut.-col. commandant les *Campbell Highlanders*, en Allemagne.

Capitaines.—John MacPherson, frère de Clunie ; John Campbell, de Ballimore ; Simon Fraser, d'Inverlock, tué sur les hauteurs d'Abraham en 1759 ; Donald MacDonald, frère de Clanronald, tué à Sillery en 1760 ; John MacDonell, de Lochgary, depuis lieut.-col. du soixante-seizième régiment ; MacDonald, mort colonel en 1789 ; Alexander Cameron, de Dungallon ; Thomas Ross, de Culrossie, tué sur les hauteurs d'Abraham ; Alexander Fraser, de Culduthel ; Sir Henry Seton, d'Abercorn, Baronet ; James Fraser, de Belladrum ; Simon Fraser, lieut.-capitaine, mort lieut.-général en 1812.

Lieutenants.—Alexander Macleod, Hugh Cameron, Ronald Macdonald, de Keppoch ; Charles Macdonell, de Glengarry, tué à St. Jean ; Roderick Macneil,

peu de temps après la reddition de Québec. Bon nombre de ses officiers obtinrent de vastes concessions de terres, à titre de seigneuries, qui sont encore possédées par leurs descendants. Une grande partie des soldats se marièrent et s'établirent d'une manière permanente dans la colonie. Le nombreux *clan* des Fraser, répandu par toute la province, remonte à cette source. Les Harvey, les MacLean, les McNicol, les Blackburn, les Nairn, les MacNeil, les Cameron, de la MalBaie, de l'Isle aux Coudres, etc., doivent aussi y recourir pour tracer leur généalogie.

Le régiment fut de nouveau recruté en Ecosse, pour faire face aux événements de l'insurrection américaine de 1778, par le comte de Seaforth, qui le leva dans ses domaines et en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de son souverain. Environ un millier d'hommes furent alors enrôlés dans le Ross-shire, parmi les MacKenzie et les Macraes, et les membres de ce dernier *clan* composaient une si grande partie de ce corps que, bientôt, il ne fut plus connu que par son nom. Il existe, relativement à l'enrôlement de ce régiment, une singulière histoire qui servira à nous faire connaître la sauvagerie indépendante de ces montagnards.

Les soldats enrégimentés ne s'étaient engagés à servir que pour trois ans seulement, avec la condition qu'on ne les enverrait pas hors de la Grande-Bretagne. " En un mot, dit Smibert, dans son *Histoire des Clans d'Ecosse*, les régiments montagnards, ayant d'ordinaire leurs chefs de *Clan* pour colonels, croyaient avoir plutôt pris l'engagement de suivre leurs supérieurs à la guerre pour un temps, que de s'enrégimenter pour le service du roi et du gouvernement. De là, l'excitation qui se manifesta parmi les montagnards de Seaforth, quand la rumeur se répandit que le régi-

de Barra, tué sur les hauteurs d'Abraham; William Macdonell, Archibald Campbell, fils de Glenlyon; John Fraser, de Balnaine; Hector Macdonald, frère de Boisdale, tué en 1759; Allan Stewart, fils de Innernahail; John Fraser, Alexander Macdonell, fils de Barrisdale, tué sur les hauteurs d'Abraham; Alexander Fraser, tué à Louisbourg; Alexander Campbell, d'Aross; John Douglass, John Nairn, tué à Louisbourg; Alexander Fraser, John Macdonell, de Arthur Rose, de la famille des Kilravoch; Alexander Fraser, John Macdonell, de Leeks, mort à Berwick en 1818; Cosmo Gordon, tué à Sillery en 1760; David Baillie, tué à Louisbourg; Charles Stewart, fils du colonel John Roy Stewart; Ewen Cameron, de la famille des Glenevis; Allan Cameron, John Cuthbert, tué à Louisbourg; Simon Fraser, Archibald Macalister, de la famille des Loup; James Murray, tué à Louisbourg; Donald Cameron, fils de Fassafearn, mort à demi-pension en 1817.

Enseignes.—John Chisholm, John Fraser, d'Erroggie; Simon Fraser, James Mackenzie, Malcolm Fraser, depuis capitaine au 84^e régiment ou *Royal Emigrants*; Donald Macneil, Henry Munro, Hugh Fraser, depuis capitaine au 84^e régiment; Alexander Gregorson, Ardtornish; James Henderson, Robert Menzies, John Campbell.

Chapelain.—Le révérend Robert Macpherson.

Adjudant.—Hugh Fraser.

Quartier-maitre.—John Fraser.

Chirurgien.—John MacLean.—*Note de l'auteur.*

ment était en destination pour les Indes orientales : bref, que leurs officiers et le gouvernement les avaient vendus et cédés à la compagnie des Indes. En conséquence, la majorité des soldats, à peu près six cents, se mutina, refusa de s'embarquer et requit un entier éclaircissement quant au lieu où ils devaient servir. Il était difficile de forcer une bande de soldats, pleins de courage, d'opiniâtreté et portant des armes dont ils savaient se servir. Afin de se placer avantageusement pour la défensive, précédés de leurs musiciens et portant, en guise de drapeaux, deux écharpes au bout des perches, ils allèrent en excellent ordre se camper à *Arthur's Seat* près d'Edinbourg. Ils demeurèrent ainsi trois jours et trois nuits, sourds à toutes les promesses ou menaces qu'on leur fit, attendant qu'on leur donnât des garanties explicites, que le gouvernement exécuterait la promesse originaire qui leur avaient été faite. Finalement, les autorités se décidèrent à se rendre aux demandes des insurgés et l'on dressa un document, portant les conditions suivantes : premièrement, un pardon de leur offense ; deuxièmement, le paiement avant leur départ de tous les arrérages de solde ; troisièmement, que l'on ne les mènerait pas aux Indes orientales. Ce document portait les signatures du duc de Buccleugh, du comte de Dunmore, de Sir Adolphus Oughton et du général Skeene. Mardi, le 29 septembre 1778, la troupe qui avait causé tout cet émoi s'assembla, d'après ordre reçu, en avant du palais de Holyrood, et, ayant à leur tête le comte de Seaforth et le général Skeene, ils se rendirent à Leith, où, en présence d'un vaste concours, ils s'embarquèrent à bord des transports, sans retard, et firent voile pour l'île de Guernesey. Les montagnards du 78^e s'étant convaincus que l'on n'avait pas intention de les vendre à la compagnie des Indes orientales, consentirent plus tard, savoir le premier mai 1781, à y aller, et firent voile pour ces contrées avec leur chef. Ils s'y distinguèrent, aussi bien qu'en d'autres parties du globe." Ce qui, de tout temps, a caractérisé les Montagnards, c'est leur beauté physique, leurs muscles d'acier, leur sobriété, leur loyauté, et leur fidélité à la patrie de leurs pères.

L'habitude chez le montagnard d'Ecosse de porter la petite jupe, *Kilt*, était devenue presque une seconde nature, une religion ; il y tenait comme à la prunelle de l'œil : ni les ordres du bureau de la guerre, ni les froids arctiques du Canada, ni même l'autorité du parlement impérial ne purent le lui faire échanger pour un costume plus conforme au climat de l'Amérique du Nord, et aux règles de l'hygiène. Le temps lui a fait oublier ses anciens souverains, les Stuarts, mais la petite jupe a survécu au temps. Elle accomplissait des prodiges de valeur à Culloden ; aux Plaines d'Abraham, elle

inspirait la terreur même aux vieilles *moustaches* françaises; dans la rue Notre-Dame, à Montréal, on la voit, au moment où nous écrivons, brillante de fraîcheur et d'éclat, malgré la brise d'hiver. On cite un exemple de deux régiments de Montagnards, le 42^e et le 71^e se révoltant, massacrant leur officier, le capitaine Mansfield, neuf soldats, et en blessant trente et un, parceque le commandant avait projeté de les réunir à deux autres régiments écossais, où l'on ne portait pas la jupe, *Kilt*. A leur procès, ils invoquèrent la vieille coutume nationale, le droit de porter la jupe envers et contre tous, et le droit de parler *gaelic*. Ils furent condamnés à mort; mais, sur représentation au roi, ils furent amnistiés, et ils se distinguèrent plus tard par leur fidélité et leurs prouesses. Il faut avouer que le costume du montagnard sied très-bien à des guerriers de la stature imposante des anciens régiments.

On cite un régiment, dans lequel il y avait un sergent du nom de Sam MacDonald, de sept pieds et quatre pouces de hauteur, et d'une force correspondante; il était connu sous le sobriquet de *Big Sam*. Il y avait grand nombre de soldats hauts de six pieds quatre pouces et peu dont la taille était moindre que six pieds. On trouve un beau trait de fidélité nationale dans la famille d'un des officiers qui servaient au Canada en 1759, dans les Montagnards de Fraser; le capitaine John McPherson du 78^e était le frère de l'héroïque Cluny McPherson, que ses malheurs ont immortalisé. Le *clan* McPherson avait figuré dans la révolte de 1715, la cause du Prétendant en 1745 les réunit de nouveau. Cluny McPherson avait, cette année même, accepté une commission du roi George. Il hésita longtemps entre son serment et son amour pour les Stuart. Le cri de la patrie déchirée l'emporta; le gouvernement anglais le proscrivit, mit sa tête à prix: £1000 de récompense furent offerts à qui le prendrait mort ou vif, et cependant cent personnes connaissaient le lieu de sa retraite, qui était une caverne sur son domaine, faisant face à un lac. Pour dérouter les soldats stationnés à cet endroit et qui chaque jour faisaient des perquisitions actives, on avait creusé la caverne pendant la nuit, et la terre de l'ouverture avait été portée sur le dos de ses fidèles montagnards et jetée dans le lac. Nulle trace ne restait pour guider les pas de l'officier britannique, qui, en sus des £1000, devait avoir une promotion dans son régiment, s'il capturait le rusé rebelle. L'histoire cite mille et une singulières aventures du pauvre Cluny, allant gaiement affronter la mort, pour rencontrer ses vieux amis à des festins et à des réunions qui se donnaient sous le voile de la nuit. Cluny changea de gîte bien des fois pendant les neuf années que dura son emprisonnement; malgré les offres séduisantes des

agents du gouvernement, il ne se trouva personne pour dévoiler le lieu de sa retraite, connue d'une centaine de personnes. Dévoré de chagrin et voyant que le gouvernement de la Grande-Bretagne persistait à lui refuser le pardon, il s'échappa, traversa en France, où il mourut l'année suivante.

Ce beau régiment des Montagnards Ecosais, qui a servi avec distinction dans les différentes parties du monde et notamment dans les Indes, en 1781, fut de nouveau licencié, nous dit-on, après les grandes guerres continentales de Napoléon 1^{er}. Ne s'est-il pas aussi couvert de lauriers impérissables, dans le dernier soulèvement aux Indes, sous le brave Havelock, à Cawnpore et ailleurs ? Nous sommes cependant forcés de restreindre au Canada, le récit de ses faits d'armes. Ce qui suit est puisé aux sources les plus authentiques de l'histoire.

Dix ans environ après la bataille de Culloden, qui mit fin aux malheureux événements de 1745, M. Pitt, regardant d'un œil libéral autant que politique, le caractère distinctif des clans montagnards, qui consiste dans un esprit de loyauté envers ceux qui leur accordent confiance, résolut de les employer au service étranger de la Grande-Bretagne, sous le commandement d'officiers choisis parmi les familles écossaises les plus estimées. Il savait qu'on pouvait se fier à ces chefs dans une lutte où leur foi était engagée, et il connaissait le dévouement avec lequel les Montagnards écossais suivaient la fortune de leurs chefs. La mise à exécution de ce projet eut un plein succès, et M. Pitt eut le mérite d'introduire dans le service britannique une troupe intrépide et hardie d'hommes qui servirent leur souverain avec fidélité, qui se battirent avec valeur, et qui firent, dans toutes les parties du monde, des conquêtes à l'Angleterre. Suivant cette politique éclairée, en 1757, l'honorable Simon Fraser, qui avait été lui-même un des insurgés et dont le père, Lord Lovat, avait été décapité pour haute trahison, à Tower Hill, fut nommé lieutenant-colonel commandant d'un bataillon, qui devait être levé dans les terres confisquées de sa propre famille, alors réconciliée avec la dynastie d'Hanover. Quoique sans biens, sans argent, et n'ayant d'autre influence que l'attachement héréditaire de son clan, le *Master of Lovat* se trouva en peu de semaines à la tête de huit cents hommes qu'il avait lui-même recrutés. Ses parents, officiers du régiment, et les gentilhommes du pays d'alentour y ajoutèrent sept cents autres. Le bataillon fut ainsi formé de treize compagnies de cent cinq hommes chacune, formant en tout mille quatre cent soixante hommes, y compris soixante et cinq sergents et trente joueurs de cornemuse et de tambours ; corps splendide qui porta la réputation militaire de la nation au plus

haut degré. Dans toutes leurs courses, ils étaient accompagnés de leur chapelain, le révérend Robert Macpherson, qu'ils nommaient " *Caipal Mor*," à cause de sa grande stature. Les *Highlanders* portaient l'habillement complet des Montagnards, avec le mousquet et la claymore. Plusieurs y ajoutaient, à leurs dépens, la dague et la sacoche en peau de loutre. Le bonnet était relevé ou attaché d'un côté, formant une petite courbure, tombant sur l'oreille droite qu'ombrageaient plusieurs plumes noires. Les officiers portaient des plumes d'aigle ou de faucon. Durant six ans, les *Fraser's Highlanders* continuèrent, dans l'Amérique du Nord, de porter la jupe, en hiver comme en été. De fait, ils refusèrent de porter tout autre vêtement, et ces hommes avaient meilleure santé que ceux des autres régiments qui portaient des pantalons et des vêtements chauds. Durant l'hiver de 1759-60, une partie des *Fraser's Highlanders* fut casernée dans le couvent des Ursulines, à Québec. Le costume incomplet de ces musculeux montagnards manquait-il de décorum aux yeux des bonnes dames, ou la charité chrétienne les poussa-t-elle à en avoir pitié, particulièrement au mois glacial de janvier, il est difficile de dire ; toujours est-il que les sœurs demandèrent généreusement au gouverneur Murray la permission de pourvoir à l'habillement des jambes nues des fils de la Calédonie, ¹ *en tricottant des grands bas*.

Il est un fait singulier, c'est que des Écossais furent, pendant cette guerre, investis des plus hauts emplois dans les deux armées. L'aide de camp du général de Lévis était le chevalier Johnstone, jacobite exilé. Les Français avaient aussi confié à un officier écossais l'avant-poste de Sillery. Son nom était Douglass.

Les *Fraser's Highlanders* se distinguèrent grandement à la prise de Louisbourg en 1758, au combat de Montmorency, le 31 juillet 1759, et à la bataille de Ste. Foye ou Sillery, le 28 avril 1760. Un juste tribut d'hommages fut rendu à ces braves, par l'éloquent M. Chauveau, lors de l'inauguration, en 1855, de la statue de Bellone, envoyée par le prince Napoléon, pour couronner le monument du célèbre champ de bataille.

Au combat des Plaines d'Abraham, la perte des *Fraser's Highlanders*, fut de trois officiers, un sergent et quatorze soldats, tués ; dix officiers, sept sergents et cent trente soldats furent blessés. La grande [différence du nombre des morts à celui des blessés peut être attribuée à l'irrégularité du feu de l'ennemi que l'attaque des Anglais interrompait.

¹ Histoire des Ursulines, tome III.

Malcolm Fraser, alors lieutenant dans ce régiment, nous a laissé, comme témoin oculaire, une fidèle narration de la conduite de ce corps pendant cette mémorable journée du 13 septembre.¹ Nous en extrayons les faits suivants :

“ Après avoir refoulé les Français aux portes de la ville, notre régiment reçut ordre de se ranger en bataille au lieu où l'ennemi s'était placé d'abord ; ce qui permit au reste de l'armée d'arriver en bon ordre. Le général Murray, qui se mit à la tête de notre régiment, lui commanda de tomber sur la gauche et de marcher à travers les buissons, vers l'Hôpital-Général, où les Français avaient fait venir un ou deux canons de la ville, qu'ils avaient braqués sur nous, mais qui ne nous firent aucun dommage. Nous eûmes, cependant, quelques hommes tués et quelques officiers blessés par des tirailleurs, embusqués dans les buissons et derrière les maisons des faubourgs St. Louis et St. Jean.”

Suspendons la citation du journal du lieutenant Fraser, pour faire connaître quelques détails qui nous ont été récemment fournis par notre respectable compatriote John Fraser, écuier, dont la mémoire est encore excellente, malgré ses 74 ans.

“ Dans ma jeunesse, dit M. Fraser, je pensionnais avec un homme très-âgé et qui avait fait partie de la milice qui prit part à l'action sur les Plaines d'Abraham. Son nom était Joseph Trahan. En 1759, Trahan était âgé de dix-huit ans. Ce vieux grognard m'entretenait souvent des incidents de cette bataille. Je me rappelle très-bien, avait coutume de dire le vieux Trahan, l'attitude de Montcalm avant le combat. Il montait un cheval brun ou noir, au front de nos lignes, tenant haut son épée comme pour nous exciter à faire notre devoir. Il portait un uniforme à larges manches, dont l'une, rejetée de l'arme qu'il tenait, découvrait le linge blanc de sa manchette. Quand il fut blessé, le bruit se répandit qu'il avait été tué, une panique s'ensuivit et nos soldats reculèrent d'abord des Buttes à Nepveu, (près de l'Asyle Champêtre, où est maintenant située la résidence de M. Dinning) au Côteau Ste. Geneviève, et de là vers la rivière St. Charles, dans la plaine, où est maintenant St. Roch. Je me rappelle les Montagnards Ecosais, nous poursuivant vigoureusement, sur le sommet de la colline, comme des démons furieux, avec leur écharpes flottantes, leurs bonnets et leurs larges sabres ; des Indiens et des tirailleurs placés dans le bois que les Ecosais devaient traverser, les reçurent d'une bonne manière. Plusieurs furent tués, et leurs jupes en

¹ Manuscrit publié sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec.

désordre laissaient à découvrir leurs cuisses, auxquelles nos fugitifs, en repassant, faisaient des entailles de leurs sabres, coupant de larges tranches dans les endroits les plus charnus. J'étais parmi les fuyards, et je reçus dans le mollet un boulet amorti qui me renversa par terre. Je pensais que c'en était fait de moi ; mais, peu après, je me relevai et je continuai de courir vers l'Hôpital-Général, pour gagner le camp de Beauport, sur le pont de bateau. Sur le chemin était une boulangerie, dont le boulanger avait fait, ce jour-là, une fournée de pains. Quelques-uns des fugitifs, épuisés, lui demandèrent à manger, ce qu'il refusa ; alors l'un d'eux, dans un accès de rage contre une telle inhumanité, lui trancha la tête de son sabre, et cette tête sanglante fut déposée sur la pile de pains. La faim m'arrachant tout sentiment, je saisis un pain tout couvert de sang, et, avec mon couteau, je fis disparaître la croûte et je dévorai la mie avidement. Ceci se passait dans l'après-midi et le soleil s'en allait au couchant."

Tels sont les détails fournis par le vieux Trahan à M. John Fraser.

Reprenons maintenant la narration du lieutenant Malcolm Fraser :

"Après avoir fait un court trajet à travers le bois, le brigadier Murray jugea à propos de nous faire retourner au chemin élevé qui conduit de la porte St. Louis aux hauteurs d'Abraham, où la bataille se livrait, et, après avoir marché jusqu'à l'éclaircie, nous reçûmes ordre de tourner à droite et de longer la lisière du bois vers le rivage, sur la descente qui se trouvait entre nous et l'Hôpital-Général, et au-dessus de laquelle nous nous attendions à rencontrer un corps d'ennemis, qui, aussitôt qu'il nous eût aperçus, commença à faire feu sur nous, des buissons et du rivage. Nous repoussâmes ceux qui étaient dans les broussailles et, de là, nous soutînmes le feu durant encore une demi-heure sur ceux qui étaient abrités par le rivage. Mais comme leur nombre était supérieur au nôtre, ils nous blessèrent beaucoup d'hommes et nous en tuèrent plusieurs autres, parmi lesquels étaient deux officiers, ce qui nous força à nous retirer un peu ; mais nous nous reformâmes de nouveau quand le 78^e régiment, avec le deuxième bataillon des "*Royal Americans*," vint à notre secours. Formant en tout environ cinq cents hommes, nous nous avancâmes contre l'ennemi, et nous le repoussâmes d'abord jusqu'à la grande plaine qui s'étendait entre l'Hôpital et la ville, et ensuite à la rivière St. Charles. Ce fut alors, et pendant qu'il était dans les buissons, que notre régiment souffrit le plus. Le lieutenant Roderick McNeil, de Bana, Alexander McDonell, John McDonell et John McPherson, volon-

taire, avec plusieurs de nos hommes, furent tués avant que nous fussions renforcés. Le capitaine Thomas Ross étant descendu, avec environ cent hommes du troisième régiment, vers la plaine, à la poursuite, me commanda, quand l'ennemi fut hors de portée, de faire attendre ceux qui étaient sur la hauteur, jusqu'à ce qu'il fut venu les rejoindre, ce que je fis ; mais avant qu'il revint, il fut malheureusement blessé par un boulet de canon parti des deux coques ancrées dans la rivière St. Charles. Il expira dans de grands tourments, mais bien résigné, environ deux heures après.

“ Nous avions, de notre régiment, trois officiers tués et dix blessés ; parmi ces derniers était le capitaine Simon Fraser, qui mourut ensuite de sa blessure. Le lieutenant Archibald Campbell fut jugé blessé mortellement ; contrairement aux prévisions de tous, il se rétablit ; le capitaine John McDonell fut blessé aux deux cuisses ; le lieutenant Ronald McDonell, au genou ; le lieutenant Alexander Campbell, à la jambe ; le lieutenant Douglas, qui avait été blessé au bras, mourut peu après. L'enseigne Gregerson, l'enseigne McKenzie et le lieutenant Alexander Fraser, furent tous légèrement atteints. Je reçus une contusion à l'épaule droite, ou plutôt dans la poitrine, avant que l'action fut devenue générale ; cette blessure me faisait souffrir passablement, mais ne m'empêcha cependant pas de faire mon devoir.

“ Le détachement de notre régiment, en quittant la Pointe-Lévis, consistait en six cents hommes, outre les officiers commissionnés et non commissionnés. Mais, de ce nombre, deux officiers et environ soixante hommes avaient été laissés à bord, pour garder les bateaux, et un officier et environ trente hommes laissés à la descente. En mettant de côté quelques malades restés à bord, nous étions environ cinq cents hommes qui prirent part à l'action.

“ Nous laissâmes sur le champ plus d'hommes et d'officiers qu'aucun des trois régiments engagés dans cette affaire. Nous étions commandés par le capitaine John Campbell ; le colonel et le capitaine McPherson ayant été blessés le 22 juillet, n'étaient pas encore complètement rétablis.

“ Nous restâmes campés jusqu'au ... octobre ; c'est alors que l'armée entra dans la ville où nous devions établir nos quartiers d'hiver. La plupart des maisons sont détruites et nous avons une bien triste perspective pour sept ou huit mois, attendu que les vivres frais sont très-rares et que les comestibles sont excessivement chères.”

Le registre des *Fraser's Highlanders*, à la bataille de Ste. Foye, généralement appelé, dans les vieux manuscrits “ Bataille du bois de Sillery,” n'est pas sans intérêt, quoique la bataille se ter-

mina par une défaite éclatante. Les Écossais souffrirent beaucoup relativement à leur nombre.

“ Nous eûmes, continue le lieutenant Malcolm Fraser, environ soixante morts et vingt blessés; et de trente-neuf officiers, le capitaine McDonald, qui commandait la compagnie de volontaires de l'armée, et le lieutenant Cosmo Gordon, qui commandait la compagnie d'infanterie légère de notre régiment, furent tous deux tués sur le champ. Le lieutenant Hector McDonald et l'enseigne Malcolm Fraser moururent de leurs blessures, tous regrettés par ceux qui les connaissaient.

“ Nous avons de plus vingt-trois officiers blessés, au nombre desquels était le colonel Fraser, qui commandait l'aile gauche de l'armée. Le sang-froid avec lequel il donnait les ordres pendant l'action était admirable. Il fut touché par deux différentes balles; la première le frappa au côté droit de la poitrine; mais ayant atteint sa cartouchière placée en sautoir, elle ricocha heureusement sur l'étoile qui la décorait et ne pénétra pas. La seconde qu'il reçut en retraitant, lui attaqua la racine des cheveux et il en fut quitte pour une roideur au cou pendant quelques jours. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, que si quelque accident fâcheux fut survenu à notre colonel, non-seulement notre régiment eût éprouvé une perte irréparable; mais je puis dire, sans partialité, que c'eût été une perte pour le pays tout entier. Sa manière d'agir vis-à-vis de son régiment a été telle qu'il fut apprécié, non-seulement par ce corps, mais encore par toute la garnison.

“ Le capitaine Alexander Fraser, de notre régiment, fut atteint à la tempe droite, et sa blessure a été considérée comme très-dangereuse. Les autres n'ont eu pour la plupart que des égratignures. Je reçus une balle de mousquet dans l'aine droite, qui a été dangereusement affectée pendant trois ou quatre jours; ce qui donna lieu de croire que la balle y était logée; mais, soit qu'elle sortit lorsque nous entrâmes dans la ville, soit qu'elle ne pénétra pas assez avant pour se fixer, soit qu'elle demeura dans l'aine, je ne puis dire; toujours est-il, que vingt jours après j'étais parfaitement guéri, et la blessure, qui était d'abord petite, se cicatrisa entièrement.”

Après ces malheureux événements (28 avril 1760), la localité où sont maintenant les agréables sites champêtres de nos riches marchands, sur le chemin de Ste. Foye, offrait un spectacle bien différent de celui d'aujourd'hui; mille cadavres jonchaient la terre imbibée de sang. Les sauvages sortant des buissons où ils s'étaient tapis durant le combat, se livrèrent à leur ancienne habitude de scalper, si l'on en croit le récit du lieutenant Malcolm Fraser :

“ Il paraît, dit-il, qu'il fut permis aux sauvages de scalper les

morts et même les blessés, parce que nous en trouvâmes, dans les buissons, un grand nombre dont la chevelure avait été enlevée. Le lieutenant McGregor, de notre régiment, qui resta blessé sur le champ, m'a dit depuis qu'il vit les sauvages tuant et scalpant les blessés ; il attendait à tout moment le même sort ; mais il fut sauvé par un officier français qui parlait heureusement un peu l'anglais."

L'action de scalper ne fut pas seulement exercée par les Indiens ; car en référant aux manuscrits du lieutenant Malcolm Fraser, nous trouvons des Anglais s'y livrant le 23 juillet 1759, à St. Joachim. Le lieutenant Richard Montgomery, alors servant dans le 17^e régiment, au Haut-Canada, est accusé à tort des actes infâmes commis par un barbare homonyme, le capitaine Alexander Montgomery, du 43^e.

" Il y avait, dit Malcolm Fraser, plusieurs ennemis tués et blessés, et plusieurs prisonniers que le barbare capitaine Montgomery fit massacrer de la manière la plus inhumaine et la plus barbare ; particulièrement deux d'entre eux, que j'envoyais prisonniers par un sergent, après leur avoir donné quartier, sur la parole qu'ils auraient la vie sauve, furent, l'un tué et l'autre assommé avec un tomahawk, et tous deux scalpés en mon absence par l'infâme sergent qui négligea d'avertir Montgomery que je voulais leur conserver la vie. C'est ce que prétendit Montgomery, lorsque je le questionnai à ce sujet, comme si le silence de ce sergent eut été une excuse pour cet acte de barbarie sans pareil. Cependant, comme le mal ne pouvait être remédié, je fus obligé de laisser passer cette affaire.

" Après cette escarmouche, nous réussîmes à mettre le feu aux maisons, consumant tout, jusqu'à ce que nous fussions parvenus à l'église Ste. Anne (Côte de Beaupré), où nous nous reposâmes cette nuit, et où nous fûmes rejoints par le capitaine Ross, avec environ cent vingt hommes de sa compagnie."

Après ces scènes sanguinaires et de dévastation, qui accompagnaient les armes anglaises, il n'est pas du tout surprenant que durant la guerre de la cession du Canada, les Français et les Canadiens se soient formé des notions exagérées de la férocité des soldats de Wolfe.

" Quant aux *Highlanders*, ils étaient vulgairement connus sous le nom de *les Petites Jupes*, vu leur costume, qu'ils portaient tout l'hiver ; on les appelait aussi *les Sauvages d'Ecosse*.

" L'opinion la plus généralement répandue parmi les paysans canadiens, en 1759, était que les *Highlanders* n'accordaient ni ne recevaient de quartier ; qu'ils étaient si agiles qu'aucun homme ne pouvait les attraper, et personne leur échapper ; qu'aucun ne

pouvait résister aux coups de leurs larges épées ; qu'avec la férocité naturelle aux sauvages, ils ne faisaient pas de prisonniers et n'épargnaient ni hommes, ni femmes, ni enfants."

Les *Highlanders*, comme nous l'avons dit, après avoir été licenciés, s'établirent en grand nombre en Canada et à la Nouvelle-Ecosse ; ces hommes loyaux se montrèrent encore fidèles à l'appel du devoir, quand l'envahisseur menaça leur patrie adoptive. Ainsi, en 1775, ils se rangèrent sous l'étendard de l'un de leurs vieux officiers, le lieutenant-colonel Allan McLean, et formèrent un nouveau régiment, le 84^e ou *Royal Emigrant*. Ils avaient, en 1759, aidé à conquérir le Canada ; seize ans plus tard, eux et les milices canadiennes, contribuèrent puissamment à le conserver à l'Angleterre, et repoussèrent avec succès Arnold et son dévoué co-opérateur, Richard Montgomery, qui s'était, en 1759, vaillamment battu pour l'Angleterre.

Il nous a été permis d'extraire quelques pages du journal d'un vieux québécois, le député-commissaire-général Thompson, dont le respectable père avait servi dans le régiment écossais jusqu'à ce que celui-ci fut débandé. Ces détails compléteront notre esquisse.

MÉMOIRES RELATIFS AUX FRASER'S HIGHLANDERS 78^e ROSS-SHIRE BUFFS.

" Le colonel Simon Fraser fut autorisé à lever un corps pour service spécial. Il fut recruté dans la ville de Tain, Ross-Shire, Ecosse ; dans le court espace de quatre jours il se composait de mille quatre cents hommes. Feu mon père se joignit à eux en qualité de volontaire, afin d'accompagner un de ses amis, le capitaine David Baillie, qui avait obtenu le commandement d'une compagnie et qui fut tué au débarquement de Louisbourg. Mon père avait coutume de me raconter de la manière suivante les détails de cet accident :

" Le canot dans lequel notre compagnie s'était embarquée était remorqué par un second canot, sous le commandement d'un officier. Les batteries françaises nous lançaient de la mitraille et des boulets. Le capitaine Baillie se tenait assis à la poupe du canot ; il observait ce spectacle, lorsque tout à coup il pencha la tête sur l'épaule de celui qui était assis près de lui. Je m'imaginai qu'il voulait se protéger des boulets de l'ennemi ; mais il était mort. La fusillade était si vive que toutes autres troupes auraient cédé devant elle ; les *Highlanders* s'occupaient à boucher de leurs écharpes les voies d'eau faites dans le bateau, pour l'empêcher de se remplir. Le feu, si bien nourri, des batteries françaises, détermina l'officier à couper le câble qui nous tenait à la remorque et nous servîmes de

point de mire à l'ennemi. Bon nombre furent tués. Un boulet rouge vint tomber à la poupe de notre canot et en blessa plusieurs. Il me passa sous les jarrets, et m'écorcha si vivement que je fus près de douze mois à me ressentir de ses effets. Il arracha la garde de l'épée de l'officier qui était à ma gauche et alla l'enfoncer dans la cuisse de l'homme qui était au gouvernail, et le boulet lui-même alla se loger dans la poupe du bateau. Après le débarquement, nous recueillîmes au delà d'une pinte de balles dans le canot. Quand nous fûmes rangés en bataille, un des *Fraser's Highlanders*, Neil McLeod, voyant les Français en dehors des fortifications, jeta par terre son mousquet, et, brandissant sa claymore, il s'élança hors des rangs dans la direction des Français; son capitaine lui commanda de revenir.

—“ Quoi, dit McLeod, suis-je pour rester ici à regarder ces coquins de Français sans essayer d'amener un prisonnier ?

“ Il alla en avant et fut suivi de la plus grande partie du régiment. J'entendis par hasard le colonel Carleton, quartier-maître-général, dire :

—“ Je n'attendais rien moins de ces Montagnards, c'est un tas de rebelles.

“ Cependant, ils revinrent bientôt tenant chacun par le chignon du cou un prisonnier français; quelques-uns des grenadiers en amenaient deux. On sut plus tard que les Français trompés par le costume, avaient pris les *Highlanders* pour des sauvages.

“ Les Montagnards commirent le même acte d'insubordination sur les Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Après la première décharge de la part des Français, les *Highlanders* les poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'aux portes St. Louis et St. Jean, en bas de la côte, vis-à-vis l'Hôpital-Général; un pauvre malheureux avait eu la joue gauche tranchée d'un coup de sabre, et elle pendait sur son épaule retenue seulement par la peau. Les blessés furent transportés au bord du fleuve, à *Wolfe's Cove*, embarqués et traversés sur des bateaux; ils furent mis dans l'église de la Pointe Lévis (St. Joseph) qui avait été convertie en hôpital.

“ Après la bataille des Plaines, les troupes anglaises durent chercher un abri contre l'intempérie des saisons. Je me choisis une petite maison, dans la ruelle qui conduit à l'Esplanade, ¹ où Ginger, le jardinier, réside maintenant (1828). Cette bicoque avait appartenu à Paquet, le maître d'école: elle était à peine habitable, à cause des bombes dont elle était criblée. Toutefois, comme plusieurs soldats de la compagnie m'accompagnaient, je les mis à

¹ Par derrière la résidence actuelle de l'hon. M. McGreevey.— *Note de l'auteur.*

l'œuvre, et, grâce à nos efforts réunis, elle fut réparée suffisamment pour devenir passablement confortable. Hector Munro, qui de son métier était menuisier, me construisit pour moi-même dans un coin de la maison, une espèce de cabinet. Nous avions un poêle ; nos montagnards, par ignorance, s'opposaient à ce que la porte du poêle fut fermée, s'imaginant vraisemblablement qu'ils ne pouvaient *sentir* le feu sans le *voir*. Ils passèrent l'hiver de cette façon : trois ou quatre se braquaient tout près de la porte du poêle, et quand ces derniers s'étaient suffisamment chauffés, trois ou quatre autres leur succédaient. Certains jours, la fumée les aveuglait ; en d'autres temps, ils étaient transis de froid. J'avais réussi à me procurer six couvertes de laine : de sorte que bien que je souffrisse du froid le jour, je passais la nuit assez chaudement, grâce aux montagnards qui, sous mes ordres, coupaient des fascines dans le bois. Mon haleine, se congelant pendant la nuit, enduisait de glace la surface entière de la couverture. Nous portâmes la jupe tout ce temps, sans en souffrir, car la forêt nous abritait le jour. Je m'achetai une paire de culottes de cuir ; mais elles m'incommodaient, lorsque j'essayais de marcher, et je les mis de côté. Au printemps, les Français se montrèrent sur les hauteurs, entre la ville et les Plaines d'Abraham, et le général se mit en tête d'aller leur offrir le combat. A cette saison, à peine y avait-il un soldat dans la garnison qui ne souffrit du rhume et du froid. Le jour fixé pour le combat fut le 28 avril, à sept heures du matin. Le temps était crû. Avant la sortie, je me munis d'un gâteau ; j'y mis du beurre et je commençai à le gruger. Je dis à Hector Munro, pour qui j'avais de l'amitié :

— Fais comme moi, car tu ne sais quand tu auras occasion de manger.

“ Hector me répondit :

— Je ne prendrai rien. J'ai déjà pris mon dernier repas. Quelque chose me le dit.

— Folie, lui dis-je. Prends un gâteau.

“ Mais non ; Hector refusa d'en prendre. Bientôt vint l'heure du départ : la garnison sortit. Je fus chargé d'agir comme principal sergent dans la compagnie des Grenadiers du lieutenant Fraser, lequel avait déjà été blessé au saut de Montmorency, mais non gravement. Au commencement de la bataille, à Ste. Foye, le lieutenant Fraser reçut un coup de feu dans la tempe, qui l'abattit à l'endroit même où il était, de sorte que je ne pouvais remuer sans mettre le pied sur son corps : la journée nous fut extrêmement défavorable et nous retraits à la ville. De retour à mes quartiers, j'y trouvai le pauvre Hector Munro ; on l'y avait transporté, car

une blessure mortelle, dans le bas-ventre, l'empêchait de marcher. Il n'avait pas perdu connaissance et il me rappella la conversation du matin, avant la bataille. On le porta à l'Hôtel-Dieu, où il expira le lendemain au matin dans de grandes douleurs. La première fois que je vis les troupes françaises, elles me semblèrent une horde déguenillée. Leur uniforme avait d'abord été blanc. Plusieurs régiments, surtout le régiment de la Reine, avait un morceau de ruban bleu à la boutonnière, avec un petit étui (*shell*) qu'ils appelaient *Pápá*; c'était, à ce qu'il paraît, une distinction pour bravoure. Je les pris d'abord pour des francs-maçons! Après le combat du 13 septembre 1759, où il y eut un grand nombre de Français de tués et de blessés sur les Plaines, (nous tuâmes à nous seuls soixante-douze officiers), il faisait peine de voir le triste état des uniformes blancs, tout maculés de sang et de poussière. Les blessés gisaient sur le sol, comme un troupeau de moutons, et tels qu'ils étaient tombés, car le gros de l'armée avait quitté le champ de bataille en pleine déroute, sans pouvoir enlever leurs morts et leurs blessés. Comme il n'y avait pas d'endroit, autour de la ville, pour déposer les blessés, il fallut les transporter par la côte du Foulon (*Wolfe's Cove*.) d'où nous les embarquâmes dans les canots, en route pour l'église (de St. Joseph) de la Pointe-Lévis, convertie temporairement en un hôpital: dans ce service, je ruinai un uniforme. Nos soldats n'avaient d'autre moyen de les transporter que des espèces de civières à bras, sur lesquelles on étendait de la toile: deux hommes portaient chaque civière jusqu'au haut de la côte de la Pointe-Lévis. La lenteur du service me fatiguait. Je perdis patience et j'enlevai dans mes bras un blessé et, sans me reposer au haut de la côte, je le portai jusqu'à l'hôpital. Quand le tout fut terminé, j'étais passablement épuisé; j'avais détruit mon habit rouge en sus. Les pauvres diables jetaient les hauts cris, quand le mouvement les fatiguait; mais nous ne comprenions pas un mot de leur langue; l'un d'eux avait la joue pendante sur son épaule: il avait reçu ce coup en essayant de s'échapper, ayant un Montagnard à ses trousses. Lorsque les Français se rendaient prisonniers de bonne grâce, ils n'éprouvaient pas d'avaries: mais malheur leur arrivait lorsqu'un Montagnard avait affaire à eux, car, au premier élan de leur course, pan! et la claymore la réglait tout.

“ Au combat des Plaines d'Abraham, nous n'avions qu'un seul musicien, et, comme il ne portait pas d'armes, on le plaça hors de danger, à l'écart. Quand notre armée s'avança en ordre de bataille, le général Townshend ayant remarqué que le musicien (le *Piper*)

manquait, et persuadé de l'importance de l'avoir dans une occasion semblable, il le fit quérir partout et il s'écriait :

— *Where is the Highland Piper ?* Où est le musicien du régiment ?
Vingt piastres pour celui qui m'amènera le musicien du régiment ?

“ Mais le diable l'avait enlevé ! Le hasard nous favorisa et la charge se fit assez bien, comme les fuyards purent l'attester plus tard. Le musicien fut disgracié, en conséquence. Ses camarades refusaient de lui parler : il ne pouvait venir recevoir sa solde et ses vivres avec les autres. Le printemps suivant, en avril, quand la garnison de Québec fit sa sortie insensée pour attaquer les Français descendus de Montréal, et pendant notre retraite, les Montagnards, peu accoutumés à la discipline, tombèrent dans un grand désordre et ressemblaient plus à une populace qu'à des troupes réglées. Pendant la retraite, je rencontrai un capitaine du nom de Moses Hazen, un juif. Il commandait une compagnie de *Rangers*. Ses blessures étaient telles, que son valet qui le portait était obligé de le déposer à terre à chaque vingt ou trente verges. Ce capitaine, remarquant une colonne française qui traversait le plateau élevé où le commissaire-général Craigie a depuis bâti sa résidence, (le *Kenthouse*) laquelle colonne était précédée à quelque distance par un officier, il s'enquit de son domestique si son fusil était encore chargé, et, sur sa réponse affirmative :

— Vois-tu, s'écria le capitaine Hazen, ce drôle, là-bas, qui de son épée fait signe à ceux qui le suivent de s'avancer ?

— Oui, monsieur, répondit le serviteur.

— Eh bien, supporte-moi un instant et nous verrons s'il tombera ou non.

“ Il se baissa jusqu'à terre et appuyant son arme à feu sur son pied, il tira sur l'officier français. J'étais près de lui et je croyais qu'il avait perdu la tête d'en agir de la sorte. Le coup partit, l'officier français tomba. Le capitaine Hazen et moi nous attendions en silence, croyant peut-être que l'officier français se releverait ; mais non. Cet incident, causa la débandade de la colonne entière. Je félicitai le capitaine Hazen de son succès et je lui rapelai un incident semblable lorsque nous étions débarqués à Louisbourg.

— Oh ! dit Hazen, un coup de chance tuerait le diable même.

“ Pour revenir au musicien, dès qu'il eut remarqué le désordre où étaient les *Highlanders*, il fit résonner un air national, ce qui eut pour effet de les arrêter court dans leur fuite, et donna le temps aux officiers de les reformer. Cet acte valut au musicien le pardon de son offense, et ses camarades le reçurent dans leurs bonnes grâces. Le 6 mai 1760, quelques jours après la défaite, et au moment où les Fran-

çais étaient dans leurs tranchées sur les hauteurs, où les tours sont maintenant construites, nous vîmes apparaître un vaisseau de guerre qui louvoya assez longtemps dans la rade de Québec. Ce vaisseau nous intriguait ; quand le commandant des artilleurs s'imagina d'aller annoncer ce fait au général Murray, dont les quartiers étaient dans une bâtisse rue St. Louis, maintenant la caserne des officiers. Il trouva le général pensif et se chauffant au feu de la cheminée : la nouvelle agit sur lui comme un coup de fouet. Il se leva et ordonna qu'on hissa le pavillon sur la citadelle ; mais les drisses du pavillon refusaient de fonctionner ; un matelot grimpa au mât et le pavillon anglais flotta bientôt au vent. Pendant ce temps, le vaisseau de guerre ne montrait pas de pavillon ; mais à la vue du nôtre, il hissa le pavillon britannique, cingla vers la ville et vint jeter l'ancre vis-à-vis du quai du roi. Le froid avait harassé nos hommes, pendant l'hiver entier, et notre retraite devant les Français était loin de les rétablir. La nouvelle de l'arrivée d'un vaisseau de guerre anglais changea tout : c'était des lions, prêts à tout dévorer. Le navire de guerre était le *Lowestoff*, détaché du reste de la flotte, avec ordre de s'aventurer parmi les glaces flottantes, pour annoncer l'approche des autres frégates. Le pavillon flottant sur la citadelle pour la première fois, depuis la prise de Québec, et l'apparition d'un vaisseau de guerre, annonçaient quelque événement imprévu. En effet, comme nous, les Français attendaient une flotte : de sorte qu'ils sortirent des tranchées par milliers, comme une volée de pigeons sur un juchoir. Tandis qu'ils étaient ainsi exposés, ils reçurent une décharge entière de toutes nos pièces depuis le cap Diamant jusqu'au bastion des casernes : cette décharge fit dégarnir leurs retranchements, avec une rapidité incroyable ; ils tombaient comme des poches de laine. Voyant des soldats sortir de la frégate, ils s'imaginèrent que nous allions recevoir un renfort important et se mirent à retraiter avec leurs morts et leurs blessés. Nos soldats eurent bientôt la permission de sortir des murs et ils allèrent s'emparer de la soupe et du lard qu'ils avaient oubliés sur le feu en partant. Cette seule décharge avait démonté plusieurs de nos canons ; aussi nous fûmes contraints d'en faire venir d'autres de la Basse-Ville ; mais nos soldats étaient tellement épuisés qu'ils ne purent les traîner à la Haute, qu'avec le secours des marins de la flotte. A peu près trois jours après l'arrivée du *Lowestoff*, le reste de la flotte arriva, et, ayant appris qu'il y avait des frégates françaises au Foulon, ils y allèrent. A leur approche, les embarcations françaises filèrent leur câble, avec la marée montante ; mais le vaisseau amiral alla donner sur une chaîne de roches ; l'équipage débarqua dans les canots et laissa la frégate à son sort. On

trouva dans ce vaisseau un monsieur Cugnet et un Anglais du nom de Davis : tous deux avaient les mains liées derrière le dos et une corde au cou ; ils nous dirent qu'ils devaient tous deux être pendus à la vergue dès que l'équipage aurait déjeûné.

“ Monsieur Cugnet avait précédemment donné au général Wolfe, lorsque ce dernier était à l'Île d'Orléans, des renseignements quant au meilleur endroit où il pourrait escalader le Cap, au-dessus de Québec, et Davis, qui avait été fait prisonnier par les Français quelques années avant, avait aussi fourni quelqu'autre renseignement : ils devaient être pendus comme espions. Toutefois, non-seulement ils s'échappèrent sains et saufs, mais le gouvernement anglais les récompensa plus tard. Cugnet fut nommé traducteur dans les bureaux du gouvernement, et il eut aussi d'autres charges qui lui donnèrent les moyens de vivre à l'aise, et Davis, qui avait été soldat des Grenadiers, reçut une pension de vingt-cinq louis par année. Ils vécurent et jouirent longtemps de ces avantages.

“ Revenons à Louisbourg : cette ville était entièrement subjuguée, les fortifications étaient démolies et la garnison avait été complètement dispersée. Beaucoup de femmes, avec leurs enfants, dont les maris étaient prisonniers de guerre, imploraient la protection de l'armée anglaise. Un certain Dr. Lejuste, de l'armée française, avec un guide Indien, quitta Louisbourg immédiatement après sa reddition et traversa les forêts pour se rendre à Québec. Ce fut le premier qui apporta la nouvelle de cette reddition. Il s'établit à Québec et fut le médecin de notre famille. Il avait deux fils ; les deux garçons se firent prêtres ; l'aîné fut curé de Beauport. La fille épousa le juge Bedard, des Trois-Rivières. Ce qui précède est du journal de mon père mort en 1830. Ce qui suit est ce dont je me rappelle :

“ Les personnes suivantes du régiment des *Fraser's Highlanders* (le 78^e Buffs) qui resta à Québec, après la conquête, sont les seules dont j'aie connaissance.

“ Le lieutenant John Nairn, qui obtint une concession de terre à la Malbaie. Plusieurs de ses compagnons d'armes et de leurs descendants, portent encore leurs noms primitifs ; mais ils parlent tous français. Un des fils du colonel Nairn était capitaine dans le 49^e régiment et fut tué à la bataille de Chrysler's Farm, vers l'année 1813.

“ Le lieutenant William Fraser, qui obtint des terres à la Malbaie, du côté opposé de la rivière. Il avait deux fils : William et John Malcolm. A la mort de William, qui avait épousé Mlle Mathilde Duberger dont il n'eut pas de postérité, la propriété passa entre les mains de John Malcolm, qui est mort depuis. Sa seigneurie

appartient maintenant à ses deux filles ; l'aînée, femme du Col. J. Reeves, l'autre, épouse du Major Heigham.

“ Il y eut une concession d'une troisième seigneurie, bientôt après la conquête de Québec, à la Beauce. Ces trois seigneuries furent les seules accordées sous la tenure seigneuriale. J'ai oublié le nom de l'officier à qui cette concession fut faite. Toutes les autres subséquentes furent accordées en franc et commun socage.

“ Le sergent Hugh McKay, qui tenait un magasin immédiatement en dehors de la porte du Palais. Ce magasin, ainsi que ceux situés au-dessous du Cap et qui s'étendaient jusqu'à la porte de la Canoterie (*Hope*), furent achetés par le gouvernement, comme étant trop près des fortifications, et ils furent démolis. McKay occupait la première place de sergent d'armes de la première chambre d'assemblée. Il avait une famille de vingt-deux enfants dont deux seulement étaient des garçons ; tous deux étudièrent la médecine et allèrent aux Indes orientales. Une des filles épousa M. John Bentley, organiste de la cathédrale anglaise ; l'autre fut mariée à un sergent d'artillerie, toutes les autres moururent filles.

“ John McLeod, qui tenait un hôtel vis-à-vis l'Esplanade, alors la seule maison qu'il y eut sur cette ligne. Il n'eut pas de famille.

“ Le sergent James Sinclair, qui s'établit sur une ferme immédiatement sur le côté nord du pont Scott, sur la rivière St. Charles. Il avait un fils et une fille ; sa fille était mariée au Major Hope du 26^e, ou *Cameronian Highlanders*. Elle fut la mère du petit Jemmie Hope, qui reçut les premiers rudiments de son éducation à l'école de M. John Fraser, dans la rue du Jardin. Il laissa Québec avec le régiment et revint en Canada avec le rang de brigadier général. En 1837, il avait le commandement du district de Montréal. En revenant de Chambly avec son aide de camp, où il avait été inspecter la garnison, il me reconnut ; nous eûmes une longue conversation sur le temps passé. Le lieutenant-colonel Denny, du 71^e *Highlanders*, ayant appris que le général et moi étions en connaissance, m'invita à dîner à la *mess* du régiment, bien que j'en fusse déjà un des membres honoraires, afin d'y rencontrer le général. Le fils de M. Sinclair s'enrolla dans le bataillon des volontaires Royaux Canadiens, sous le commandement du lieutenant-colonel de Longueuil et fut fait sergent ; mais je n'ai pas remarqué qu'il ait jamais fait de campagne comme tel. M. Sinclair était commissionné dans la milice britannique d'alors, et il portait toujours l'uniforme de ce corps. Il vint demeurer à la ville, et mourut à un âge avancé dans la maison de M. Samson, boucher, convertie maintenant en écuries de louage, rue St. Anne. Ses

funérailles eurent lieu au milieu d'un grand concours de personnes. Le Rév. Dr. Alexander Sparks officiait.

“ Laughlan Smith, qui tenait un magasin immédiatement en dehors de la porte du Palais, voisin de Hugh McKay. Il amassa une fortune et devint propriétaire de la seigneurie de Ste. Anne, en bas de Québec. Il avait deux filles qui furent instruites à l'école de M. John Fraser. Après la mort de M. Smith, elles épousèrent deux Canadiens-français, et je pense que la seigneurie appartient encore à leurs descendants.

“ John Ross, qui tenait un magasin, le plus proche de la porte du Palais, en dedans. Il devint riche et fut fait officier commissionné dans la milice britannique sous le colonel Lemaitre. Il avait trois fils : David fut solliciteur général à Montréal ; John fut aussi avocat et protonotaire à Québec ; le troisième mourut jeune. De trois filles, l'une épousa le Rév. Alexander Sparks ; une seconde fut mariée à M. James Mitchell, marchand, et la troisième à un chirurgien d'armée. M. Ross mourut à un âge très-avancé. Il est un des ancêtres de David A. Ross, ¹ écuyer, avocat, de cette ville, et d'Arthur Ross, écuyer, de Montréal.

“ John Fraser reçut un terrible coup de sabre sur le front à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, et par épuisement, il s'assit sur le gazon, le dos appuyé sur le rempart. Un chirurgien de l'armée française, voyant que les troupes françaises étaient en déroute, se dirigea vers les derrières, où il rencontra John Fraser, dont la blessure saignait considérablement. Il pensa immédiatement sa plaie, se constitua prisonnier de guerre de John Fraser, et, en même temps, lui remit ses armes, qui consistaient seulement en un pistolet de poche, à double canon, joliment monté en argent, portant ses initiales sur la crosse P. B. (Philippe Badelard) John Fraser et le Docteur devinrent par la suite grands amis, et furent presque voisins ; le premier étant propriétaire du logis, au haut de la rue des Jardins où M. Hartigan, peintre, réside actuellement ; et le dernier étant possesseur de la maison voisine de M. Charles Panet, petit-fils du Docteur, dans la rue St. Louis ; les deux établissements se réunissaient en arrière. Ce fut en ce lieu que M. John Fraser ouvrit la première école anglaise à Québec. La vénérable demoiselle Napier, qui enseigna à la plupart des jeunes filles de Québec, pendant un demi-siècle, était une des élèves du

¹ La dague de John Ross est en ce moment entre les mains de D. A. Ross, Ecr., nous venons de la voir : c'est une arme des plus meurtrières. On nous dit que M. Arthur Ross, de Montréal, possède aussi la claymore de son ancêtre.—*Note de l'auteur.*

vieux Fraser. Mais pour revenir à l'histoire du pistolet, M. Fraser le remit à son ancien propriétaire.

“ Pendant les années 1810-11, je devins locataire de Bernard Panet, petit-fils du Dr. Badelard (le juge Panet ayant épousé la seule fille du docteur); Bernard et moi étions amis intimes. Il me donna le pistolet en question. Je l'eus en ma possession pendant quarante-sept ans, lorsque le 13 septembre 1859, centième anniversaire de la prise de Québec, je le remis à l'un des descendants du docteur, dans la personne de M. John Panet, coroner de Québec, et fils de Bernard. Tous deux, le Dr. Badelard et M. John Fraser, vécurent à un âge très-avancé et demeurèrent intimement liés. Le Dr. Badelard était d'un extérieur distingué, il portait continuellement l'épée, suivant l'habitude parisienne.

“ Miles Prentice, occupa, comme hôtelier, pendant plusieurs années, la maison connue autant sous le nom de : *Le Chien d'or*, que sous celui de *Salle des Francs-maçons*, où il mourut; madame Prentice continua les affaires pendant quelques années. Son fils, Samuel Walter, obtint une commission dans l'armée. Une nièce de madame Prentice, Frances Cooper, fut la seconde femme de mon père, et ma mère. Madame Prentice vint plus tard rester dans la résidence de ma famille, rue Ste. Ursule, où elle mourut en 1792.”

Avec la permission de notre vieil ami nous ajouterons quelques détails touchant la famille Prentice :

Miles Prentice était le prévost-d'armes, mentionné par Ducalvet, comme étant celui qui, en 1781, arrêta cet agitateur hautain, habile et influent, et le consigna à la garde du P. DeBerey, supérieur des moines franciscains, à Québec. Cet irrépressible huguenot fut soumis à une longue incarcération dans les cellules du collège des récollets. Ce vieil édifice, qu'ont remplacé depuis la cathédrale anglaise et le palais de justice, fut consumé par le feu le 6 septembre 1796. Le feu était en vue des fenêtres de l'école du sergent Fraser, dans la rue des Jardins, comme feu G. B. Faribault, un des écoliers de Fraser alors, se plaisait à le raconter; il se rappelait parfaitement bien, disait-il, le jour où les enfants, vu le tumulte, demandèrent et obtinrent un congé. M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, a le plus fidèlement dépeint cette incendie, qui avait originé dans la maison du juge Monk, dans la rue St. Louis, actuellement occupée par les officiers. Lui aussi était un des témoins oculaires.

Madame Miles Prentice était une des plus belles femmes de son temps. Sa fille était d'une beauté merveilleuse. Le brave Nelson pensa être victime de ses charmes, en 1786, pendant que la corvette de guerre, l'*Albemarle*, qu'il commandait, était au port. Le futur

héros était tellement fasciné par cette Hélène canadienne, qu'ayant résolu de l'épouser, il était décidé à dire adieu au service et de renoncer à son commandement, à la fortune, à la gloire et même à Westminster Abbey. Cette passion fut heureusement détournée par son ami de confiance, Alex. Davidson, avocat, de Québec, qui intervint, dit son biographe Southey. Une autre version attribuée au vieux Lymburner, négociant distingué de la rue St. Pierre, le crédit d'avoir conservé le jeune commandant à la brillante carrière que la Providence lui destinait. Il paraît qu'il fallut user de violence pour arracher l'amoureux fils de Neptune loin des sourires de sa bien-aimée. Les officiers et l'équipage de l'*Albemarle* vinrent à terre, à l'instigation de Davidson ou de Lymburner, et amenèrent leur capitaine à bord de force. C'est un moyen efficace, il faut l'avouer, de faire respecter les avis paternels par de précoces jeunes Anglais enclins à se marier dans la colonie.

La propriétaire du *Chien d'or* doit aussi occuper une place dans l'histoire du Canada. N'est-ce pas elle qui fut appelée, le premier janvier 1776, à identifier un cadavre glacé, trouvé enveloppé ce matin-là même, avec d'autres, dans un amas de neige à Près-de-ville ? Ce corps, ami lecteur, était celui d'un homme brave, mais égaré, qui avait su pendant une vie de près de quarante ans s'acquérir, par la douceur de ses manières, le dévouement à une cause et par son courage indomptable, une place honorable dans l'histoire de sa patrie adoptive ; c'étaient les restes inanimés de Richard Montgomery, abattu par un coup de feu tiré par un Canadien-français, Chabot, dirigé par des Anglais, Barnfare Coffin. Montgomery lieutenant dans le 17^e de pied en 1759, avait, sans aucun doute, visité Québec, après la reddition, quoique probablement pas pendant le siège, et avait été un habitué du *Chien d'or*, rendez-vous de nos joyeux ancêtres.

Revenons à la narration de M. Thompson :

“ Saunders Simpson était prévost-d'armes dans l'armée de Wolfe, aux affaires de Louisbourg, de Québec et de Montréal ; il était cousin de mon père. Il résidait dans la maison la plus rapprochée de la porte St. Louis, en dehors, qui n'a subi aucune altération extérieure depuis mon enfance.

“ James Thompson avait été volontaire dans les *Fraser's Highlanders*, dans le but d'accompagner un de ses amis, le capitaine David Baillie, dont nous avons parlé plus haut. Après la capitulation de Montréal, en 1760, il reçut, du général Murray, la place d'inspecteur des travaux militaires pour la garnison de Québec, emploi qu'il occupa jusqu'à son décès, en 1830, période de soixante et

neuf ans. Ce fut en sa qualité de maître franc-maçon et de dernier survivant de l'armée de Wolfe que, dans sa quatre-vingt-quinzième année, il fut appelé par le comte de Dalhousie à poser la pierre angulaire du monument érigé, au Jardin du Fort, à la mémoire de Wolfe et de Montcalm. Je fus témoin de cette imposante cérémonie.

“ Mon père, qui était alors âgé de quatre-vingt-seize ans, exprima le désir de revoir encore le monument. Je l'accompagnai, lui donnant l'appui de mon bras. Après l'avoir examiné pendant quelque temps, il retourna à sa résidence de la rue Ste. Ursule, très-fatigué et abimé dans les pensées qu'avait réveillées cette scène. Ce fut la dernière fois qu'il eut occasion de laisser sa résidence. Il mourut dans sa quatre-vingt-dix-huitième année et fut enterré avec les honneurs militaires, sous la direction du lieutenant-général Sir James Kempt. Il avait été deux fois marié. La mère et les six enfants de son premier mariage, sont tous morts dans un court espace de temps. Du second mariage il eut neuf enfants. Six atteignirent l'âge mûr, et trois moururent dans l'enfance. Moi, le plus vieux, mes trois frères et mes deux sœurs, reçumes les rudiments de notre éducation chez M. John Fraser. J'entrai au commissariat en 1798, et je suis parvenu au grade de député-commissaire-général, je suis maintenant dans ma quatre-vingt-quatrième année. La place de juge de la Cour Supérieure du district de Gaspé fut confiée à l'un de mes frères, John, par le comte de Dalhousie, en 1828. Il est encore dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels et est dans sa quatre-vingtième année. Mon frère, William, était assistant-commissaire-général. Ses derniers services furent aux Indes Occidentales, où il fut stationné neuf ans. Au moment où il reçut ordre de revenir en Canada, il fut attaqué de l'épidémie régnante, le même jour qu'il s'embarqua à bord du vaisseau qui devait le transporter à Québec. Mon plus jeune frère, George, obtint une commission dans l'artillerie royale, sous le patronage du bon ami de mon père, Son Altesse Royale Edouard, Duc de Kent. Il reçut ordre, immédiatement après, de partir pour l'expédition de Walcheren, sous le commandement de Son Altesse Royale le Duc d'York. Il fut assailli par les fièvres. La compagnie à laquelle il appartenait fut envoyée à Gibraltar, sa santé étant encore mauvaise. De là, il reçut ordre de se rendre à Québec. Il fut bientôt après transféré à Montréal avec le rang additionnel d'adjudant. Par un froid très-dense d'une matinée de janvier 1817, il sortit pour faire une promenade avec le major Adams, du même régiment : le froid excessif l'affecta au point qu'il mourut le même soir.”

Tels sont les résultats de mes recherches sur la carrière des *Fraser's Highlanders* devant Québec en 1759.¹

J. M. LEMOYNE.

Sillery, Novembre 1867.

1 Le 78^e Rég^t., maintenant à Montréal, comprend les officiers suivants: Colonel, Sir P. Grant; Lieut.-Col. G. A. Lockart; Majors, A. Mackenzie, O. B. Felden; Capitaines, A. E. Warren, John Finlay, Geo. Forbes, T. Mackenzie, F. H. Thompson, Hew B. Savory, Sir A. M. Mackenzie, Bart., J. Richardson, Wm. C. Smith, J. N. Gower, A. Murray, A. J. Carstairs; Lieutenants, Wm. Thorp, Geo. E. Lecky, R. L. Dalghish, Ed. P. Stewart, Colin Mackenzie, O. Graham, H. F. Rowley, Hugh Grant, James McAdam, C. McCausland, Geo. Taylor, C. E. Croher-King, B. G. Jarvis, Wm. M. Kirwan, D. A. Kennedy; Enseignes, C. B. Stewart, E. R. Massie, G. A. C. Justin, J. Sargent, Charles Roberts, Geo. Budgin, Alexander M. Stacpoole, G. O'Grady, Houb. M. Moreton; Paie-Maitre, C. Skrine; Quartier-Maitre, A. Weir; Chirurgien, L. Stewart, Assistant-Chirurgien, P. Gilgour.

Les seuls régiments qui portent la jupe dans l'armée anglaise sont le 42^e, 78^e, 79^e, 92^e et 93^e.

BIBLIOGRAPHIE.

Explication du Code Civil du Bas-Canada, par J. Roy, avocat. 1er volume. Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, 1867. XX—378 p. 7 vol. in-8, Prix, \$1.50.

Il n'y a guère plus d'un an qu'en signalant, dans ce recueil, ¹ la promulgation du *Code Civil du Bas-Canada*, j'écrivais les lignes suivantes, auxquelles M. Roy vient de donner raison beaucoup plus tôt que je n'aurais osé l'espérer : " Il faut le reconnaître, disais-je, la publication du *Code Civil* n'aura pas seulement une grande et légitime influence sur la législation et la jurisprudence canadiennes ; elle est, de plus, appelée à donner une forte impulsion à la littérature du pays. Ce livre, en effet, fournit à tous les penseurs et à tous les écrivains, un sujet considérable d'études ; bientôt, il aura ses commentateurs, qui l'expliqueront, le développeront, examineront l'opération des articles de la loi et l'à propos des changements qu'ils font subir à notre droit. Voilà une belle carrière ouverte à ceux qui se sentent du courage et des moyens. Après l'histoire du pays et de ses grands hommes, un Canadien ne peut pas désirer de plus beau sujet de travail que le *Code Civil*. Espérons que les travailleurs ne feront pas défaut et qu'ils seront dignes de leur tâche."

C'est à l'auteur du livre, dont le titre est en tête de cet article, que revient l'honneur d'avoir publié le premier ouvrage d'explication ou de commentaire du *Code Civil*. C'est déjà un mérite qui pourrait faire pardonner l'absence de bien d'autres, quoique je ne prétende pas nier certaines qualités au travail de M. Roy. Cependant, après l'avoir lu avec une attention très-soutenue, je ne puis m'empêcher de croire qu'il se ressent un peu de la précipitation avec laquelle on a dû l'écrire. Je ne sais si un an s'est écoulé entre la promulgation du *Code* et l'achèvement du livre aujourd'hui placé devant le public ; et, déjà, l'auteur a trouvé le moyen de faire un volume dans lequel il traite, avec des commentaires passablement étendus, tout le livre premier du *Code Civil*, savoir 373 articles. On n'écrit pas si vite

ou si facilement sans de grands dangers ; et je dois avouer que M. Roy n'a pas échappé à la règle commune. Le style, pour être correct, a besoin d'être souvent retouché ; ceux, même, qui ont un plus grand usage de la plume, sont presque toujours ceux qui travaillent le plus leurs écrits, et je crois que plus on a l'habitude d'écrire, plus on devient soigneux de ce que l'on fait.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Roy ; je n'en suis peut-être que mieux placé pour apprécier son livre avec une plus grande indépendance. Je le ferai aussi sincèrement que possible ; et, après avoir dit ce que je pensais de son style, détail qui, peut-être, n'aurait pas dû attirer mon attention, je veux ici rendre hommage à la science du droit, aux connaissances éclairées, dont l'auteur fait souvent preuve. Je ne suis pas prêt, sans doute, à accepter toutes les opinions qu'il exprime ; mais je n'hésite pas à dire que son livre peut être très-utile aux étudiants en droit, aux jeunes avocats et à tous ceux qui voudront étudier rapidement les dispositions du Code.

L'auteur de l'*Explication du Code Civil du Bas-Canada* n'a pas eu l'intention de faire un livre d'une très-haute portée ; il ne se livre pas à de longues discussions sur les points contestés de notre droit, et il formule rarement des opinions sur les questions douteuses. Ordinairement, il se contente de donner le sens de l'article du Code ; il examine les différentes applications dont la loi est susceptible, il explique les difficultés dont l'opération peut en être entourée, il résume l'opinion des auteurs qui ont écrit sur le sujet, et, quelque fois enfin, il indique les motifs allégués par les codificateurs, en rédigeant l'article. Il n'aborde guère les questions les plus difficiles de nos lois que pour dire comment il en entend l'application, sans essayer de défendre son avis contre les attaques de ceux qui ne pensent pas comme lui. Je suis incapable de croire, pourtant, qu'il ignore toutes les difficultés qui entourent, en Bas-Canada, les lois sur le mariage, sur la profession religieuse, etc. Sur toutes ces questions, comme sur bien d'autres, l'auteur se contente de donner franchement son opinion, sans prendre la peine, la plupart du temps, de l'entourer d'arguments propres à prévenir les objections qu'elle peut soulever. Est-ce pour se réserver le plaisir d'entamer des discussions avec ceux qui l'attaqueront dans la suite, que M. Roy garde une si grande sobriété de détails, je n'oserais le penser ; car il vaut toujours mieux prévenir l'attaque que la repousser. Et, ensuite, la réponse viendra-t-elle assez vite pour dissiper les obscurités qui peuvent naître dans l'esprit du lecteur ? C'est possible ; mais, en attendant, celui-ci se trouve dépourvu des moyens de résoudre bien des difficultés et privé d'arguments pour combattre bien des adversaires. Du reste, la tâche que j'aurais voulu voir M. Roy accomplir, dépassait peut-être le but qu'il s'est proposé en faisant son livre ; il semble le dire dans sa préface :

“ Nous n'avons pas voulu faire de ces dissertations savantes et de ces commentaires qu'ont fait la plupart de ceux qui ont écrit sur les lois, en eussions-nous eu les talents et le temps, nous aurions cru ne pas rendre les services que nous avons eu en vue de rendre à ceux qui nous liront. Nous avons préféré émettre des principes avec quelques raisonnements sans nous occuper de rapporter les opinions de ceux qui peuvent penser autrement et nous occuper en même temps de les refuter.”

Le plan adopté par M. Roy consiste, comme l'indique le titre de l'ouvrage, à expliquer le Code. Suivant que lui paraissent l'exiger les besoins du sujet, tantôt il groupe plusieurs articles ensemble et en développe le sens, l'application et la portée; tantôt un seul, plus important de sa nature, forme le thème unique de ses réflexions. L'auteur s'est ainsi réservé une certaine liberté d'allures, une indépendance de manières, qui, si elle lui est plus commode, en revanche, impatiente souvent le lecteur qui aurait aimé à toujours avoir sous sa vue le texte même de l'article expliqué ou commenté. Le système de Marcadé et de la plupart des commentateurs du Code Napoléon, est celui que j'aurais voulu voir suivre par M. Roy. Mettre, d'abord, en tête, l'article sur lequel on se propose d'écrire; puis, ajouter à la suite toute la série de réflexions que peuvent inspirer une étude attentive de la loi, la recherche de son origine, l'examen de ses applications variées, et enfin tous les commentaires que l'auteur peut juger intéressants ou utiles. Ensuite ce travail complété, prendre l'article suivant du Code, lui faire subir la même opération, et le soumettre à la même synthèse. L'avantage de ce système est que le lecteur a toujours sous les yeux la lettre même de la loi, et qu'il peut facilement, en portant le regard sur le texte expliqué, vérifier si l'auteur ne fait pas dire à l'article autre chose que ce qu'il dit réellement. Puis, on aime à voir si les réflexions de l'auteur découlent bien du langage de la loi; des gens prétentieux tiennent même à constater, en relisant ce texte, s'ils n'auraient pas été capables de mettre au jour des réflexions aussi savantes que celles de l'auteur; enfin, il est bon que le lecteur, après avoir lu les commentaires de ce dernier, puisse retrouver l'article, qui est le résumé de tout ce qu'il vient de lire, et, en le relisant, se pénétrer plus parfaitement du sujet qu'il étudie. Le système que je vante n'a pas seulement des avantages pour le lecteur; il en possède aussi de très-importants pour l'auteur. Il le force, en le limitant à traiter chaque partie de la loi séparément, à être plus précis, plus exact, et à s'attacher plus étroitement à un seul sujet. De cette manière, bien des longueurs sont évitées, bien des détails prolixes sont supprimés. Ce système, il est vrai, rend quelques fois des répétitions nécessaires; mais il est rare qu'on ne puisse pas donner des aperçus neufs, des applications nouvelles, des explications variées à des articles différents. M. Roy a prévu qu'on critiquerait le plan de son livre, car il a essayé de le défendre d'avance.

“ On pourrait aussi nous reprocher, dit-il, dans sa préface, à cause du titre que nous avons adopté de n'avoir pas reproduit les articles mêmes du Code pour les faire suivre de nos explications, ce reproche n'est peut être pas sans à propos, mais nous le repoussons en disant que c'aurait été augmenter l'impression (?) de notre travail sans doute sans nécessité, puisqu'il est peu de personnes qui aiment un peu à connaître notre loi qui ne soient déjà pourvues d'un exemplaire de notre Code. Malgré les quelques avantages qu'aurait pu présenter une explication de chaque article en particulier du Code, nous y voyions tant d'inconvénients que nous avons préféré le mode qui rendait presque inutile, la mise des articles du Code dans notre travail;...”

Quelques unes des opinions que formule M. Roy, sur les registres de l'état civil et sur le mariage, paraissent difficiles à concilier avec certains principes de droit, et semblent indiquer une tendance que bien des personnes ne sauraient approuver.

Au titre deuxième, en parlant des actes de l'état civil, l'auteur dit: “ Les églises paroissiales catholiques établies par décret canonique et civil, ont de plein droit la faculté de tenir des registres.” Et, plus loin, il ajoute: “ Les

églises ou chapelles catholiques qui ne sont pas paroissiales ne peuvent tenir des registres qu'avec autorisation spéciale." Ces lignes semblent affirmer que les églises paroissiales de paroisses érigées canoniquement et civilement, ont seules le droit d'avoir des registres de l'état civil; si c'est bien là le sens de l'auteur, il exprime une pensée qui ne me paraît pas exacte.

Plus loin, au no. 222, parlant des formalités relatives à la célébration du mariage, l'auteur dit : " Par cet article 129 le mariage de deux catholiques, célébré par un ministre protestant, produira tous les effets civils, et il ne pourra être déclaré nul pour la seule raison qu'il y avait différence de religion entre les époux et celui qui a célébré le mariage, notre code ayant implicitement fait du mariage qu'un contrat civil."

L'auteur exprime cette opinion sans l'appuyer d'aucune considération que le lecteur puisse discuter ou dont il puisse apprécier la valeur. Il la donne comme un principe de notre législation, qui ne peut pas souffrir de difficulté. Bien des personnes croiront, au contraire, que cette opinion est susceptible de controverse, qu'elle ne découle pas de nos lois, et qu'en tout cas, il est dangereux pour un auteur catholique de proclamer, avant que les tribunaux aient tranché la question, l'existence du mariage civil en Bas-Canada.

Je ne veux pas aujourd'hui examiner ces diverses questions, ni discuter soit l'opinion de M. Roy, soit celle des personnes qui ne pensent pas comme lui. Si le temps me le permet, j'en pourrai faire dans ce recueil le sujet d'études spéciales, qui ne manqueront peut-être pas d'intéresser.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

Manuel des Eléments Français, contenant, pour cette partie, les règles les plus difficiles à retenir, avec un tableau très-étendu des verbes irréguliers, par N. Barret, Ptre. Brochure in-18 de 32 p.

Cette petite brochure, qui n'est que le commencement d'un travail plus considérable, renferme et résume ce qu'il y a de plus difficile en éléments français et de plus rebelle à la mémoire dans les règles fondamentales de notre langue, qui, comme le remarque l'auteur, fait si chèrement payer ses beautés par ses caprices.

Outre beaucoup de détails sur les noms et les adjectifs, ce petit ouvrage parle aussi des pronoms possessifs et des pronoms indéfinis; il renferme, enfin, un tableau très-étendu des verbes irréguliers les plus difficiles, présentés en même temps comme modèles de tous les autres. Ce tableau me paraît très-complet, et il indique chez l'auteur une connaissance très-étendue et très-sûre de la langue. Le passage suivant, tiré de l'introduction, complètera cette notice en disant les espérances et le dessein de M. l'abbé Barret :

" Si borné qu'il puisse paraître, ce recueil est néanmoins, en fait de remarques et de difficultés sur la première partie de la grammaire, l'un des plus complets que je connaisse; car il est le résumé de tout ce que j'ai pu

recueillir de plus exact et de plus sûr dans les auteurs les plus accrédités de notre langue.

“ Tel qu'il est, je puis donc le croire destiné à être l'inséparable compagnon de la jeunesse de nos écoles et de nos grandes maisons d'éducation, en même temps qu'il sera un conseiller fidèle et un guide sûr entre les mains des professeurs.

“ Peut-être ne fera-t-il pas honte non plus aux hommes les plus instruits, disons même aux gens de plume les plus exercés.

“ Enfin, j'ose me flatter qu'il sera d'une utilité incontestable pour quiconque veut parler et écrire correctement une langue qui fait si chèrement payer ses beautés par ses caprices.

“ Si les circonstances me sont favorables, je me propose de compléter cet ouvrage en faisant pour la syntaxe ce que je viens de faire pour les éléments. C'est uniquement dans cet espoir que je me décide à rendre public un travail que son peu d'étendue semblait justement devoir condamner à l'oubli.”

Nous faisons des vœux pour que l'auteur termine bientôt son ouvrage suivant le plan qu'il s'est formé. La seconde partie qu'il annonce aura une utilité aussi incontestable que la première, et le lecteur aimera à voir traiter par une main qui paraît le posséder si parfaitement, un art que beaucoup de personnes dédaignent, mais qui est pourtant la base de toute littérature française.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.
